

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 18 JANVIER 2022

Date : Mardi 18 janvier 2022

Horaire : 18 h 30

Lieu : Visioconférence

Mme LA MAIRE : Mesdames, Messieurs, chers collègues, il est 18 h 32 et la séance du conseil d'arrondissement est ouverte.

Nous sommes de retour en visioconférence et je vais donc vous lire les quelques consignes. Je sais que vous avez l'habitude, mais ça fait quelque temps, donc peut-être que vous avez oublié. Quand vous souhaitez parler, une fois que je vous donne la parole, vous ouvrez votre micro, vous attendez trois ou quatre secondes pour prendre la parole. Je vous invite, évidemment, à des paroles claires et synthétiques afin de favoriser la compréhension par toutes et tous, vous pouvez ensuite fermer votre micro. Pour demander la parole, vous levez la main physique, pas la petite main de StarLeaf, et ensuite, pour les votes, on fera des votes à main levée comme habituellement. Je commencerai par demander qui vote contre, puis qui s'abstient et je déduirai les votes « pour » des deux votes précédents.

Est-ce que c'est bon pour tout le monde pour ces consignes ? Parfait, je vous propose de commencer. Je voulais vous dire quelques mots introductifs et principalement vous souhaiter à toutes et tous une très belle année 2022, vous présenter tous mes vœux, qu'elle puisse vous apporter beaucoup de satisfactions et d'inspirations, et puis que l'on continue toutes et tous ensemble à travailler au service des habitants et habitantes du 7^e arrondissement. C'est vrai que l'année 2021 a été marquée par la crise sanitaire, mais on a quand même pu faire quelques belles réalisations dans le 7^e arrondissement avec notamment l'arrivée des bornes à compost, notre concertation continue autour de la Place Gabriel-Péri et des premiers effets à la fin de l'année 2021 avec les aspects de sécurisation et d'animation de la place, et puis aussi des belles réalisations en matière de rues aux enfants. On va poursuivre nos efforts en 2022, une année 2022 qui sera marquée par le signe de la participation avec notamment l'avènement des budgets participatifs et l'on aura l'occasion d'y revenir pendant ce conseil d'arrondissement. La poursuite des concertations autour notamment de la Place Jules Guesde, du quartier Duvivier, des réunions d'information sur les voies lyonnaises aussi qui vont arriver, et puis aussi le lancement du conseil d'arrondissement des enfants. Également, sur le plan de la santé, un petit clin d'œil à Céline DE LAURENS avec le contrat local de santé qui va être travaillé avec les acteurs locaux et les citoyens. Ce sera également, en 2022, l'occasion de voir se concrétiser un certain nombre de projets qui avaient été inscrits à la PPI, Programmation Pluriannuelle d'Investissement, et le premier qui me vient en tête, c'est l'aménagement du sous-sol des bains-douches à côté de la Cité Jardin en laverie solidaire. Ce sont des projets qui vont démarrer dès 2022. Peut-être rappeler aussi, même si aujourd'hui on est en visio, la mairie d'arrondissement est, évidemment, toujours ouverte au public, et pour votre information, nous avons dans le hall d'entrée de la mairie une cabane à histoires du Musée des Confluences, donc l'idée, c'est que vous puissiez vous arrêter dans la cabane à histoires. Cette cabane parle de l'histoire de la baleine du Musée des Confluences, certains se souviennent peut-être de ce squelette de baleine qui est arrivé au Musée des Confluences en 2013 et qui s'appelle Céleste. On part pendant quelques minutes sur une histoire autour des baleines, des Inuits, etc., et voilà, on a cette cabane à histoires jusqu'en mars, donc je vous invite à passer en mairie d'arrondissement.

Quelques mots enfin sur la cérémonie des vœux. Comme l'année précédente, nous ne pouvons malheureusement pas organiser de vœux en présentiel. On avait prévu des vœux

Place Jean Jaurès, on a dû les annuler, mais on vous donne rendez-vous le 21 mai pour la Fête du 7^e arrondissement. C'était une demande qui nous avait été formulée justement par le conseil de la vie associative et locale lors d'une saisine précédente, d'organiser une Fête de l'arrondissement. Celle-ci aura lieu le 21 mai, on espère pouvoir s'y retrouver physiquement puisqu'en visio, ce sera un petit peu plus compliqué. Voilà les quelques mots que je voulais vous dire en introduction.

- **Désignation d'un secrétaire de séance : M. VOITURIER**

Mme LA MAIRE : Je vous propose de désigner notre secrétaire de séance. Comme habituellement en visio, je vous propose de me tourner vers le premier adjoint, Monsieur Luc VOITURIER. Est-ce qu'il y a des oppositions à ce que Luc VOITURIER soit notre secrétaire de séance ? Non, donc je vous propose, Monsieur Luc VOITURIER, de procéder à l'appel.

- **Appel nominal**

PRÉSENTS :

Mme DUBOT, M. VOITURIER, Mme PASIECZNIK, M. MIACHON DEBARD, Mme WIBER, M. ORGOGOZO, Mme LECLUSE, M. ESCARAVAGE, Mme GRIES, M. CHENAUX, Mme GALLICE, Mme TOMIC, M. CHIHI, M. BOSETTI, Mme DE LAURENS, Mme HENOCQUE, M. MICHAUD, M. MONOT, Mme VACHER, Mme DESRIEUX

EXCUSÉS :

M. FEKRANE
Mme PECOURT
M. DOSSUS
Mme BREUIL
M. CHIHI (après le point 15)
M. SECHERESSE
Mme RAMIREZ
Mme PEILLON

POUVOIRS À :

Mme DUBOT
M. VOITURIER
M. MONOT
Mme DESRIEUX
Mme DE LAURENS

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur VOITURIER. On enregistre le pouvoir de Madame BREUIL et l'on note des absences ou des retards, peut-être que Monsieur MICHAUD, Madame PEILLON, ou Monsieur SÉCHERESSE arriveront en cours de séance.

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2021**

Mme LA MAIRE : Je vous propose désormais de passer au vote du procès-verbal de la dernière séance. C'est la séance du 30 novembre 2021. Est-ce que ce procès-verbal appelle des remarques ou des observations de votre part ? Non, je le soumetts donc à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Nous passons donc à l'ordre du jour de notre conseil d'arrondissement avec, comme habituellement, la première partie qui est dédiée aux saisines du conseil de la vie associative et locale, deux saisines à chaque fois. La première question traite de la sécurité, l'incivilité et en partie de la mobilité. Le rapporteur officiel, en tout cas lors de la saisine du CVAL était Monsieur Querrien qui est excusé ce soir et c'est Monsieur PONS qui a accepté

de porter cette question au nom du conseil de la vie associative et locale. Je vous cède la parole, Monsieur PONS pour 3 minutes.

1 Saisine du CVAL : lutte contre les incivilités dans le 7^e arrondissement

Rapporteurs : Michel PONS / Vincent MONOT

M. PONS : Merci, bonsoir à tous. Parlons infraction plutôt qu'incivilité. Une incivilité, c'est resquiller dans la file d'attente devant une pharmacie, c'est ne pas saluer quelqu'un que l'on croise dans la rue et que l'on reconnaît. Les victimes d'infraction, qu'il s'agisse de contravention ou de délit, portent souvent un vide et un stigmate physique et psychologique sans voir leurs auteurs cesser leur agissement, sans se sentir soutenus par la puissance publique. Prenons l'exemple des vélos et trottinettes circulant sur trottoirs ; le piéton bousculé, heurté, jeté à terre subira souvent pour le reste de sa vie un déficit fonctionnel permanent tandis que l'auteur de l'accident, cycliste ou utilisateur de trottinette électrique, continuera de circuler sur les trottoirs sans être inquiété.

Depuis au moins une décennie, les statistiques de la police municipale de Lyon montrent qu'il n'y a guère par jour et sur la ville entière qu'un cycliste ou un utilisateur de trottinette électrique sanctionné pour circulation sur trottoirs alors que de telles infractions se comptent par millier par jour. Le partage des trottoirs imposé aux piétons est devenu un droit pour les cyclistes et utilisateurs de trottinette électrique, voire les deux-roues motorisés. La Poste, Vélo'v et opérateurs de flottes de trottinettes laissent eux-mêmes leurs employés ou prestataires utiliser les trottoirs comme bon leur semble à vélo ou en trottinette électrique. Ajoutons que le programme cadre des voies lyonnaises s'est d'abord donné comme objectif d'empêcher les piétons de circuler sur les pistes cyclables, infraction certes tout à fait caractérisée et dangereuse, avant de viser aussi, à notre demande, la diminution des flux de cyclistes sur les trottoirs. Après, comment voulez-vous que les piétons ne se sentent pas abandonnés à leur sort ? C'est à la même **aune** que les autres infractions sont traitées quand elles se répètent encore et toujours. Le droit d'avoir des comportements compromettant délibérément la sécurité ou la tranquillité des usagers de la route, de tirer des feux d'artifice de nuit en zone urbanisée, de vendre des produits illicites, etc., a été acquis par leurs auteurs, faute de sanctionner suffisamment ces agissements. Leurs victimes sont largement abandonnées à leur sort.

Voilà la saisine : Les habitants du 7^e arrondissement constatent que les rodéos ou les feux d'artifice non autorisés, les trafics de drogues et la prostitution les mettent en danger et nuisent à la tranquillité publique. Face à ces nombreuses incivilités répertoriées quotidiennement, quel est le plan d'action de la mairie d'arrondissement à court et à moyen terme ? Concernant l'insécurité des piétons causée par la circulation de vélos et de trottinettes sur les trottoirs, comment la mairie et les services de la Ville comptent-ils agir pour faire respecter l'utilisation des trottoirs conforme au Code de la route, c'est-à-dire par les piétons ? Différentes associations qui œuvrent sur ce sujet doivent être associées à cette démarche.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur PONS. Bienvenue, Monsieur MICHAUD, nous vous notons présent. Avant de donner la parole à Monsieur MONOT pour la réponse au nom de l'exécutif, est-ce qu'il y aurait des prises de parole sur ce sujet ? Je n'en vois pas, je vais donc vous proposer, Monsieur MONOT, d'apporter la réponse.

M. MONOT : Merci, Madame la Maire et merci, Monsieur PONS. Bonsoir. Je connais votre engagement en faveur de la sécurité et des piétons, et nous avons régulièrement l'occasion d'échanger, donc c'est avec plaisir que je vais répondre à cette question. Vous évoquez de multiples troubles à la sécurité et à la tranquillité dans notre arrondissement à travers des exemples variés qui appellent à des réponses multiples également. Le maire possède en effet des pouvoirs de police qui lui permettent de mener des missions de sécurité, de tranquillité, de salubrité publique. Au quotidien, les élus de la Ville de Lyon travaillent avec les forces de police municipale et les services de prévention de la délinquance sur de nombreuses facettes pour prévenir et réduire les actes délictueux et garantir la sécurité de tous les Lyonnais et les

Lyonnaises. Nous allons d'ailleurs voter lors de ce même conseil d'arrondissement la Nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Un document partenarial de référence qui définit les orientations et les objectifs entre plusieurs acteurs clés de la prévention, de la sécurité, sur le territoire pour les cinq années à venir. Nous aurons l'occasion d'y revenir d'ici quelques minutes sur ce document important.

Vous évoquez des sujets différents et si tous intéressent et préoccupent naturellement les élus de la Ville de Lyon et le maire de Lyon, certains relèvent aussi et d'abord des prérogatives de l'État. C'est naturellement le cas avec le maintien de l'ordre public ou les trafics de drogues, par exemple. Le maire de Lyon, Grégory DOUCET et son adjoint, Mohamed CHIHI sont pleinement engagés, ils travaillent depuis le début du mandat avec le préfet sur ces sujets. Le maire a interpellé le ministre DARMANIN dès sa prise de fonction sur les effectifs insuffisants de policiers nationaux sur le territoire lyonnais, résultat d'une baisse massive des effectifs de police sous le président SARKOZY il y a déjà quinze ans. Nous accueillons donc positivement les renforts qui ont été promis et ainsi une nouvelle brigade spécialisée de terrain de trente-et-un policiers expérimentés est en cours de déploiement dans le secteur de la Guillotière. Elle permettra d'assurer au quotidien une présence humaine sur le terrain en bonne coopération avec la police municipale déjà très présente. Le même travail est d'ailleurs mené activement à Lyon pour faciliter le recrutement de policiers municipaux et ainsi stabiliser puis augmenter leur nombre avec déjà des résultats sur les effectifs en 2021. Concrètement, chaque mois, un point prévention se tient ici même dans la mairie du 7^e en présence de la police municipale, des services de sécurité de prévention de la délinquance, des différents élus concernés ainsi que de la police nationale. Tous les sujets d'actualité, les adresses ayant fait l'objet de signalement ainsi que les sujets de fond sont abordés et des plans d'action partenariaux sont élaborés. Sur la lutte contre les rodéos, par exemple, un important travail de suivi des motos, du repérage vidéo, de visites des sous-sols en lien avec les bailleurs sociaux a été mené. Il a permis d'interpeller plusieurs auteurs de troubles et de saisir de nombreux engins. Le travail continue, mais déjà, nous constatons un phénomène en baisse dans plusieurs quartiers de Lyon. En novembre, une action de sensibilisation et de prévention aux conduites dangereuses a d'ailleurs été menée en direction des élèves de 3^e du collège Gabriel Rosset. Échanges avec les collégiens, reconstitutions d'accidents impliquant un scooter, conduites à tenir en cas d'accident, les collégiens ont pu bénéficier de cette action préventive menée par la Ville de Lyon qui sera reconduite dans d'autres collèges du territoire.

J'en viens à la question de la sécurité routière que vous évoquiez, plus précisément, la sécurité des piétons et les dangers causés par la circulation des vélos et des trottinettes sur les trottoirs. D'abord, je suis d'accord avec vous, les vélos ainsi que les trottinettes électriques ne sont pas autorisés à circuler sur les trottoirs qui doivent être réservés exclusivement aux piétons. Vous l'avez signalé, ce sont bien là des infractions et il s'agit aussi d'une mission qui est remplie par les agents de notre police municipale habilités à verbaliser ces comportements. Je vous confirme, puisque vous en parliez, que chaque mois, des opérations de sensibilisation et de répression ont lieu. Vous l'avez évoqué, la police ne peut pas non plus être partout, elle a aussi d'autres missions à accomplir et il n'y aura jamais un agent de police derrière chaque infraction, sur chaque trottoir. Que ce soit un cycliste qui roule sur le trottoir ou un véhicule stationné en double file sur une piste cyclable ou encore un automobiliste au téléphone, mais les chiffres de verbalisation sont quand même significatifs. Cela étant dit, posons-nous la véritable question ce soir qui permettra de résorber définitivement le phénomène : pourquoi certains cyclistes préfèrent-ils encore rouler sur les trottoirs dans notre ville ? La réponse est simple : beaucoup se sentent en danger sur la route à Lyon. Nous avons un phénomène d'explosion du trafic des modes actifs (vélos et trottinettes) depuis de nombreuses années de l'ordre de +15 à +20 % par an et force est de constater que les infrastructures n'ont absolument pas suivi cette courbe de croissance. C'est pour cela que la Métropole a considérablement renforcé son budget dédié aux aménagements cyclables sur le mandat et a lancé le projet que vous avez évoqué, les voies lyonnaises, qui a pour but de proposer d'ici 2026 250 km de réseaux aux vélos, sécurisés, efficaces, qui permettra à toutes et tous de se déplacer en toute sécurité quel que soit son âge, sa forme physique, son expérience. Je vous confirme que ce projet vise bien d'abord à apporter sécurité et efficacité aux cyclistes tout en réduisant les conflits d'usage et donc en garantissant davantage de sécurité pour les piétons. Les premiers travaux de la ligne 1 de ce futur réseau débuteront dès le mois prochain

dans le 7^e arrondissement, avec un premier tronçon Quai Claude Bernard, entre le pont Gallieni et le pont de la Guillotière. Nous aurons l'occasion d'inviter les conseils de quartier très prochainement pour une présentation des travaux. D'autres lignes sont prévues sur notre arrondissement, par exemple rue de L'Université ou cours Gambetta qui sont des axes forts.

Rappelons que la loi Laure de 1996 déjà, oblige les villes à créer des aménagements cyclables lors de toutes créations ou rénovations de voirie, force est de constater que cette obligation légale a été souvent ignorée par le passé, comme en attestent, par exemple, les nombreuses rues récentes à Gerland dépourvues de tout aménagement cyclable, aménagées donc en toute illégalité. Le nouvel exécutif métropolitain s'est engagé à créer ces aménagements le plus souvent sécurisés lors de toutes créations de voiries et nous essayons par tous les moyens possibles de corriger les erreurs du passé.

Il y a d'autres exemples, vous avez parlé des stations Vélo'v, je tiens à signaler que nous aménageons désormais systématiquement toutes les stations Vélo'v ou arceaux vélos en voirie pour ne pas inciter l'usage des vélos sur les trottoirs. Je pourrais également vous parler de la mise en œuvre des doubles sens cyclables qui offrent la possibilité d'emprunter les voiries dans les deux sens pour un meilleur partage, une meilleure visibilité et au final, permettre de dégager les trottoirs, mais je m'arrêterai là sur les aménagements cyclables.

Concernant les trottinettes, enfin, un important travail de régulation a été fait depuis deux ans. Deux opérateurs de trottinettes en libre-service seulement sont autorisés à déployer leurs flottes dans les rues de Lyon avec un maximum de deux fois deux-mille trottinettes, quatre-mille au total, là où nous en avons le double il y a encore quelques années. De même, le stationnement est en cours de réglementation partout afin de libérer les trottoirs où étaient avant abandonnés de nombreux engins. Il n'est désormais plus possible de terminer une course ailleurs que sur un emplacement réservé dans toute la partie nord du 7^e et il en sera de même dans les prochaines semaines du côté de Gerland.

Tout notre travail visant à amplifier, à faciliter, à sécuriser les déplacements à vélo ou à trottinette ont donc aussi comme objectif de sécuriser les piétons et de sanctuariser les trottoirs. La marche à pied est de loin le premier mode de déplacement dans notre ville, il est aussi, par définition, naturellement, le plus écologique, et soyez assurés que nous y attachons la plus grande importance et la plus grande vigilance. Aménagement, réglementation, sensibilisation, communication et répression quand c'est nécessaire, tous les leviers sont mis en œuvre pour cela.

Permettez-moi, pour finir, de rappeler que l'insécurité routière des piétons, mais vous le savez bien, dans notre ville est avant tout due au trafic motorisé, trafic routier motorisé (automobile en tête) responsable de l'immense majorité des piétons blessés et tués, voire la quasi-totalité, bien sûr, des piétons tués. Je ne me lance pas dans un exposé de chiffres, mais ils sont éloquentes. Nous sommes très attachés au concept de vision zéro qui vise à diminuer drastiquement le nombre de tués sur les routes de notre ville et l'instauration de la « Ville 30 » au printemps prochain sera une mesure décisive, à ne pas en douter, pour garantir la sécurité de toutes et tous. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MONOT. Monsieur PONS, est-ce que vous souhaitez réagir à cette réponse ?

M. PONS : Oui. Je pense que ce sont des bonnes paroles, par contre je ne crois pas que ça soit sur les aspects piétons vis-à-vis des cyclistes ou des trottinettes ou les autres aspects qu'il y ait réellement un changement. Si la question a été posée, je crois que c'est parce que les faits se renouvellent, les rodéos sont toujours là, ils sont difficiles, par exemple, à mesurer, mais on en voit, si ce n'est tous les jours, fréquemment. Les feux d'artifice, c'est pareil. Les vélos et trottinettes sur trottoirs, c'est tous les jours. Moi, à chaque fois que je sors, ce sont des dizaines de cas que je vois, par exemple, et ça, c'est chaque jour, donc le problème, c'est la répétition de ces comportements et le fait que les victimes de ces comportements qui existent, il y a des blessés piétons qui n'apparaissent pas sur le registre du Rhône, peut-être, mais qui existent réellement et ne se sentent pas soutenus, quelles que soient les infractions qui ont causé les accidents, par

les puissances publiques. Que ça soit la municipalité ou la puissance publique nationale et c'est là le problème.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur PONS. Je crois que Monsieur MONOT a quand même apporté un certain nombre de réponses, un panel de réponses qui sont apportées par la puissance publique. Je vous propose, aux élus du conseil d'arrondissement d'acter la réponse qui a été apportée en séance au conseil de la vie associative et locale. Qui est contre ? C'est noté. Qui s'abstient ? Merci.

ADOPTÉ À LA MAJORITE
Votes contre : Mme DESRIEUX, Mme BREUIL

Mme LA MAIRE : On va pouvoir passer à la deuxième saisine qui porte sur le sport féminin et elle est rapportée par Monsieur FERRET. Bonsoir, Monsieur FERRET, vous avez la parole pour 3 minutes.

2 Saisine du CVAL : place du sport féminin dans l'arrondissement

Rapporteurs : Alain FERRET / Florence LECLUSE

M. FERRET : Oui, bonjour à tous. Ce n'est pas au conseil d'arrondissement que je vais demander de plaider notre cause auprès des médias, mais peut-être peut-il faire quelque chose au niveau des médias locaux.

Je suis relativement choqué par le fait de voir des petits garçons regardant des footballeurs ou peu importe le sport pratiqué, les avoir comme idoles. On aimerait bien aussi qu'un petit peu de sport à la télévision ou davantage médiatisé au niveau de la ville puisse faire rêver les petites filles de la même façon. Le sport féminin est très, très peu valorisé en France en général, je le vois sur Lyon aussi. Non pas que nos grands champions ne soient pas vus, nos grands champions, nos grandes championnes sont vues, mais par contre, ce que l'on note le plus possible, c'est qu'à partir d'un certain moment, quand les filles ne se sentent pas valorisées, elles abandonnent le sport et c'est quelque chose qui est grave. On le voit même dans mon sport à moi et qui est pourtant un sport mixte et avec un nombre de filles... Lyon au point de vue du tennis de table est bien représenté, parce que si l'on ne prenait que nos filles, elle correspondrait au 11^e club de France sur les trois-mille-sept-cent-quatre-vingt-trois, donc on ne peut pas se plaindre de ça. Par contre, la grosse difficulté que l'on a, tous les clubs ont la même difficulté, c'est : comment valoriser les performances de nos jeunes filles puisqu'autant on peut donner beaucoup d'argent au sport masculin, autant on a du mal à trouver de l'argent pour un sport féminin. C'est-à-dire que quand on demande de l'argent, c'est très compliqué, il n'y en a pas ou ça n'est pas possible. La deuxième chose aussi, ce sont des personnes âgées, des dames, qui m'ont dit regretter de ne pas pouvoir utiliser des créneaux des gymnases pour faire du sport pendant les moments scolaires alors que parfois, les gymnases sont vides. Ça, c'est une chose aussi pour laquelle on se pose la question : y a-t-il pas la possibilité de retravailler ces créneaux pour que ces dames puissent faire de temps en temps le sport qu'elles aiment ?

La dernière chose que l'on note au niveau du sport féminin, c'est qu'effectivement, quand vous lisez un journal ou que vous regardez le FR3 local, il n'y a que très, très peu de place au sport féminin. On se demande au niveau de la ville, au niveau de l'arrondissement comment on peut aider ces clubs où il y a beaucoup de filles et qui mériteraient d'être visibles, qui font un travail énorme, qui ne seront pas forcément des championnes de très haut niveau, mais qui sont des bonnes championnes régionales, essayer de les valoriser de façon à ce que demain, on ait davantage de filles dans nos clubs. Voilà.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur FERRET, pour cette question. Ah pardon, vous voulez nous dire la saisine exacte.

M. FERRET : La saisine. Le sport féminin est aujourd'hui peu visible et les résultats sportifs obtenus par les pratiquants de sexe féminin sont peu valorisés. Comment la mairie d'arrondissement peut-elle contribuer à rendre la pratique sportive féminine plus visible ?

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FERRET. Comme je le disais, ce soir, Monsieur FEKRANE est absent, c'est donc Madame LECLUSE qui va porter la réponse de l'exécutif, mais avant de vous donner la parole, Madame LECLUSE, est-ce qu'il y a d'autres élus qui souhaitent s'exprimer sur le sujet ? Non, Madame LECLUSE, je vous cède la parole.

Mme LECLUSE : Bonsoir, tout le monde, bonsoir, Monsieur FERRET. Effectivement, cette réponse a été préparée par Monsieur FEKRANE et je m'en fais le porte-parole ce soir. Je vous remercie pour votre question qui est effectivement des plus pertinentes. En effet, le sport, comme bien d'autres domaines, est lui aussi révélateur des inégalités entre les hommes et les femmes tant que pour le temps consacré au sport que pour les disciplines pratiquées ou encore la valorisation médiatique, et vous l'avez souligné, et financière.

L'INSEE, quelques chiffres, a démontré en 2015 que seuls 33 % des jeunes femmes pratiquaient une activité sportive une fois par semaine tandis que le chiffre s'élève à 45 % pour les jeunes hommes. Ces inégalités entre les femmes et les hommes sont d'autant plus flagrantes dans les foyers ayant les niveaux de vie les plus modestes. Les inégalités se poursuivent également dans le choix des disciplines pratiquées par les hommes et les femmes, les stéréotypes de genre ont la peau dure, ainsi les femmes sont très peu représentées dans les sports collectifs ou de raquette. Les femmes bénéficient également moins d'une pratique encadrée au sein des clubs au profit d'une pratique autonome. Il en va de même dans le milieu sportif professionnel, on ne peut que remarquer qu'il aura fallu plus d'un siècle de revendication après la création de la fédération sportive féminine internationale à l'initiative de la rameuse française, Alice MILLIAT, pour que les femmes obtiennent la parité aux Jeux olympiques de Paris en 2024. Pour la première fois, le nombre de participantes y sera strictement égal à celui des participants. En France, trois fois plus d'hommes que de femmes participent à des compétitions, un chiffre que l'on peut largement corréliser au manque d'encouragement à la pratique sportive féminine.

Soucieuses de tordre ces inégalités, la Ville de Lyon et bien sûr la mairie du 7^e arrondissement ont engagé différentes actions en ce sens. Julie NUBLAT-FAURE, adjointe du maire de Lyon et déléguée aux sports, travaille actuellement avec la direction des sports à la mise en place de critères et de marqueurs pour les associations sportives bénéficiaires de créneaux dans les équipements sportifs de la ville et/ou dans l'attribution de subventions.

L'un des marqueurs principaux qui mènera l'objectivation de ces critères, c'est la place des femmes au sein de ces clubs. En effet, pour réduire les inégalités de pratique entre les femmes et les hommes, et ce dès le plus jeune âge, il est important que les clubs féminins aient accès au même confort d'entraînement et aux mêmes soutiens financiers que les sections masculines.

Afin de travailler toujours en ce sens de réduction des inégalités entre les femmes et les hommes, la direction des sports est l'une des directions pilotes dans la mise en œuvre du budget sensible aux genres à la Ville de Lyon. Une méthode d'évaluation publique qui permettra à la Ville de Lyon d'identifier si ses dépenses en matière de sport profitent plutôt aux hommes ou aux femmes. Cet outil permettra d'établir un constat pour ensuite actionner des leviers pour contrer les inégalités qui pourraient être pointées. Il en va de même sur la valorisation du sport féminin. Bien sûr, vous l'avez souligné, nous avons aussi nos championnes à Lyon, parce qu'effectivement, en tennis de table, notamment, on compte la championne olympique qui fait partie du club de tennis de table de Gerland, Anne BARNÉOUD, qui nous est revenue des Jeux paralympiques de Tokyo avec une médaille de bronze et à qui nous réitérons, ce soir, toutes nos félicitations.

La mairie du 7^e s'engage à valoriser de façon égale ses champions et ses championnes. Au printemps, la traditionnelle soirée des champions organisée en partenariat avec l'office des sports du 7^e pour remercier et saluer les jeunes espoirs de notre arrondissement sera renommée symboliquement la soirée des championnes et des champions. Nous serons

attentifs à cette occasion à avoir le même égard auprès de nos sportives que de nos sportifs. Dans ce même objectif, la Ville de Lyon avait pour coutume d'acheter des places pour les événements sportifs exclusivement masculins qui sont ensuite redistribués aux agents, aux associations, aux acteurs de la Ville. Ces places sont désormais achetées également pour les compétitions féminines.

Enfin, et je terminerai là, la mairie du 7^e est pilote dans la mise en œuvre du budget sensible aux genres que j'ai mentionnés plus haut et la place des femmes dans les clubs fera l'objet d'une attention particulière.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame LECLUSE. J'ajouterais effectivement sur la question des créneaux sportifs que vous évoquiez, Monsieur FERRET, les créneaux dans les gymnases, c'est effectivement un critère que la mairie du 7^e arrondissement regarde. Et puis, vous évoquiez les femmes seniors qui imaginaient pouvoir avoir des créneaux dans les gymnases pendant les temps scolaires, c'est effectivement un souci de notre part, notamment les questions de sport santé qui sont aussi des choses encouragées par Yacine FEKRANE, Julie NUBLAT-FAURE également. C'est en complément de cette réponse qui était tout à fait correcte de Madame LECLUSE. Est-ce que vous souhaitez réagir, Monsieur FERRET ?

M. FERRET : Oui, d'ailleurs, je suis très heureux. Je suis le président du club de tennis de table de Gerland, donc vous avez parlé d'Anne BARNÉOUD, nous avons également des championnes d'Europe et des championnes de France, mais ça n'était pas là mon propos. Je voulais simplement dire et remercier quand même la mairie du 7^e qui, depuis sa prise en charge, a été quand même d'une très grande attention aux questions que j'ai pu poser et aux réponses que l'on a pu obtenir. Donc, ça, pour nous, c'est quelque chose qui est très important. On espère que vous allez pouvoir continuer dans ce sens. Comme je le dis souvent, à Monsieur FEKRANE, on ne demande pas que de l'argent, on demande à ce que l'on soit accompagné dans la façon dont on peut faire grandir ces sports féminins.

Pour terminer, je dirai simplement qu'on n'a pas les moyens de faire payer des spectateurs, mais que si dimanche vous êtes libres, c'est gratuit, Lyon reçoit Paris à Gerland, 405, Plaine des jeux. Voilà.

Mme LA MAIRE : Parfait, le rendez-vous est pris, Monsieur FERRET. Je vous propose donc d'acter la réponse qui a été faite par Madame LECLUSE.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Nous avons acté cette réponse.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Il ne me reste qu'à remercier Monsieur PONS et Monsieur FERRET pour votre présence, ce soir, parmi nous, et vos questions. On se retrouve lors d'un prochain conseil d'arrondissement avec les deux nouvelles saisines du CVAL. Merci à vous, Messieurs, je vous laisse vous déconnecter.

Je vous propose désormais de passer à la deuxième partie de ce conseil d'arrondissement qui est l'ordre du jour des rapports qui vont être soumis au vote ce soir. Le premier rapport est la question du 7^e arrondissement au maire de Lyon.

3 Question au Maire de Lyon présenté par le CA du 7^e arrondissement

Rapporteure : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Pour rappel, lors de chaque conseil municipal, il y a trois questions d'arrondissement. Auparavant, c'était trois questions du même arrondissement, ce qui fait que le 7^e arrondissement revenait une fois sur neuf, désormais, il y a toujours trois questions, mais c'est d'arrondissements différents, ce qui nous permet de passer un petit peu plus souvent et de

pouvoir coller à un certain nombre d'actualités. Je vous propose de vous lire la question que je poserai en votre nom à toutes et tous lors du conseil municipal.

« Monsieur le Maire, Grégory DOUCET, Monsieur l'Adjoint, Sylvain GODINOT, cet hiver, afin de répondre à l'impérieuse nécessité de mettre à l'abri chaque enfant du territoire lyonnais, la mairie du 7^e a proposé à la Ville que l'ancien commissariat situé dans son même bâtiment soit mis à disposition des familles sans toit. Grâce à vous, Messieurs, ainsi qu'à Sandrine RUNEL qui avez appuyé notre proposition, le 44 accueille désormais trente-cinq personnes. Ces mises à l'abri ont pu être réalisées grâce au patrimoine vacant de la Ville.

Autre exemple, afin de mieux répondre aux besoins de la population lyonnaise, la Ville considère à nouveau les équipements de proximité comme des lieux répondant à des besoins spécifiques et territorialisés. Ainsi a été acté le transfert à l'arrondissement de la maison située au 20 rue Grignard. Dotée d'une grande cuisine, d'un espace de stockage et d'un jardin, cette véritable future maison du lien accueillera les associations de solidarité pour des permanences, la préparation de maraudes ou l'accueil de personnes en difficulté.

Le patrimoine vacant de la Ville trouve là aussi une utilité sociale qui permet de répondre à un véritable besoin, de fournir un service public et ainsi de retisser du lien social. Ce ne sont que deux illustrations parmi d'autres. Le patrimoine de la Ville de Lyon est vaste, nous en découvrons chaque jour l'étendue. Beaucoup de bâtiments sont tombés dans l'oubli des listes des travaux à réaliser ou dans l'oubli « tout court ». Or, ce patrimoine est une richesse et chaque mètre carré doit, selon nous, être valorisé pour de l'hébergement, des activités économiques ou culturelles, la vie associative, etc.

La question du 7^e serait la suivante : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, quelles sont les ambitions de la Ville pour son patrimoine vacant à court terme, mais également sur le long terme ? »

Voilà la question que je propose que nous posions au nom du 7^e arrondissement au maire de Lyon. Est-ce qu'il y a des réactions, des prises de parole de votre part sur cette question ? Non, je la soumets donc à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Monsieur FERRET, je ne sais pas si vous m'entendez, mais je vous propose de vous déconnecter. Voilà, vous pouvez éventuellement nous suivre sur YouTube. C'était pour que l'on soit dans la bonne configuration du conseil d'arrondissement.

Je vous propose de passer au rapport suivant qui est l'adoption du règlement du budget participatif lyonnais.

4 3474 - Adoption du règlement du budget participatif lyonnais - Mission Démocratie ouverte

Rapporteuse : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : C'est une première pour notre ville et je suis très heureuse de vous le présenter ce soir. C'est finalement le passage de la démocratie représentative où l'on vote tous les six ans à la démocratie continue où chaque année, les citoyens, les citoyennes, ont l'opportunité de donner leur avis, de proposer des projets et d'être intégrés à la vie démocratique de la cité.

C'était une promesse de campagne, il nous a fallu le temps pour penser le projet et aujourd'hui, c'est le règlement intérieur qui est soumis à votre vote. Évidemment, la Ville de Lyon n'est pas la première à se saisir du sujet, la première ville était Porto Alegre en 1989, donc on a un petit peu de retard sur le sujet. En France, les villes de Paris et de Grenoble ou même de Rennes ont aussi, d'ores et déjà, mis en place des budgets participatifs.

Je vais vous présenter quelques slides qui permettront de bien comprendre de quoi on parle. Le principe, c'est qu'une enveloppe budgétaire est consacrée à la réalisation de projets proposés et choisis par les habitants et les habitantes. Une enveloppe budgétaire de 25

millions d'euros en investissement, c'est aussi quelque chose qui est à retenir. L'objectif est évidemment de favoriser les initiatives des Lyonnaises et des Lyonnais, de renforcer leur pouvoir d'agir, c'est-à-dire qu'ils vont réellement avoir la possibilité d'agir sur leur quotidien, sur leur quartier, de stimuler le dialogue entre les habitantes, les élus et les services municipaux. Cette barrière qui est à de nombreuses reprises dénoncée dans différents mouvements, le budget participatif permet de répondre à cette crise démocratique et institutionnelle que l'on connaît depuis plusieurs années. Et puis, ça permet aussi de concerter plus largement pour l'orientation d'une part de notre budget d'investissement public, donc ça reste toujours dans cet esprit de démocratie continue. Au niveau du timing, en 2022, c'est la première édition du budget participatif, il y aura deux éditions du budget participatif. La première est en 2022 et la seconde sera en 2024.

On va maintenant regarder quelques points clés du règlement.

Qui peut déposer un projet ? On n'est pas attachés au fait que ça soit forcément le Lyonnais, la Lyonnaise avec son adresse, etc., ça peut être un habitant, un résident, quelqu'un qui travaille sur Lyon, quelqu'un qui étudie à Lyon, une association, un collectif d'habitants, une instance de proximité, donc les personnes qui peuvent déposer des projets, c'est quand même un panel très large, ce sont ceux qui ont un intérêt sur Lyon et qui y passe du temps. Même si parfois, quand on travaille dans une ville et que l'on habite dans une autre, on se rend compte que l'on a plus de liens avec la ville où l'on travaille que dans la ville où l'on habite. Il n'y a aussi pas de conditions d'âge ou de nationalité, donc c'est vraiment un panel très large.

Ensuite, chaque projet va devoir répondre à un certain nombre de critères. Critères qui sont peu nombreux, mais qui sont quand même essentiels à respecter. Le premier est évidemment l'intérêt général, chaque projet doit répondre à l'intérêt général. Ensuite, ce budget participatif de 25 millions d'euros, ce sont exclusivement des dépenses d'investissement. Il faut que le projet soit techniquement et juridiquement faisable. Il faut qu'il réponde, en tout cas, qu'il soit sur des compétences municipales, puisque c'est bien le budget participatif de la Ville de Lyon. Et enfin, on ne parle pas de projets à long terme, ce sont des projets du quotidien, facilement réalisables et notamment réalisables en deux ans. Ainsi, lors de la première vague du budget participatif 2022, on verra d'ores et déjà les premiers projets du budget participatif en 2024, soit deux ans après.

La suite, les montants. On évoque 25 millions d'euros en deux vagues, ça veut dire 12,5 millions d'euros pour chacune des vagues et il y a un calcul qui a été fait par arrondissement avec un forfait et ensuite un prorata au nombre d'arrondissements. Pour le 7^e, on parle de 1 645 860 euros. On ne sera peut-être pas à l'euro près, ça dépendra des projets, mais vous avez une idée de la répartition par arrondissement. On a aussi gardé 2 millions d'euros pour les projets qui ont un rayonnement sur toute la ville ou qui ne sont pas forcément localisés dans un arrondissement ou qui touchent à plusieurs arrondissements, donc c'est 2 millions d'euros pour cette échelle de la ville.

Un dispositif ambitieux. Il y a un plan de communication massif qui va être lancé à partir du moment où l'on aura voté le règlement lors du conseil municipal. La Ville met les moyens pour qu'il soit connu de toutes et tous, il ne s'agit surtout pas que ce budget participatif soit confidentiel. Il va d'ailleurs y avoir un certain nombre d'ateliers d'émergence d'idées qui vont être organisés dans les arrondissements, donc il y en aura trois dans notre arrondissement, mais peut-être plus si un certain nombre de collectifs se saisissent de la question. L'idée de ces ateliers d'émergence, c'est de faire réfléchir ensemble les gens, peut-être de faire rapprocher des idées qui existent dans des coins différents et du coup de monter réellement les projets qui vont ensuite être déposés sur la plateforme. Pour cela, les instances de proximité seront formées et impliquées, et l'on pense tout particulièrement aux conseils de quartier et également nos agents dans la mairie d'arrondissement et une équipe projet au niveau de la mairie centrale qui accompagne tout ce dispositif.

Un dispositif inclusif. Je vous parlais de la plateforme, tout à l'heure, effectivement il y a beaucoup de choses qui vont se passer sur la plateforme et donc, sur l'aspect numérique, mais il y a un souci que la communication soit réellement accessible et il y aura des documents faciles à lire et à comprendre. Et puis, lors de chaque étape de ce budget participatif, une alternative en présentiel sera possible, donc il y aura des stands d'information, des ateliers

d'émergence se feront aussi en présentiel, des forums et puis, il y aura vraiment de l'accompagnement au numérique, c'est-à-dire qu'une personne qui voudrait voter, mais qui n'aurait pas d'adresse mail, les services de la Ville sont tout à fait disposés à créer une adresse mail pour 30 minutes, pour que la personne puisse exprimer son choix et ensuite, elle sera supprimée. Il y a vraiment un accompagnement de ces publics éloignés du numérique qui va être mis en place et qui, à mon sens, va servir pour le budget participatif, mais pourra servir aussi pour tout un tas d'autres services, donc il y a quelques externalités positives au budget participatif. Le vote sera sécurisé, mais accessible à toutes et tous, c'est ce que je vous disais avec justement la possibilité de créer une adresse mail simplement pour voter.

Des idées pour leurs quartiers. Vous voyez ici des illustrations de ce qu'ont donné les budgets participatifs dans d'autres villes. C'est peut-être un petit peu petit pour voir, mais on enverra la présentation. Par exemple, il y a une aire de jeu inclusive qui a été réalisée à Rennes suite au budget participatif ; un auvent dans une école à Paris ; des défibrillateurs dans la rue à Grenoble ; ou encore, du matériel 3D dans une médiathèque à Paris. Ce sont vraiment des projets divers qui répondent aux aspirations des citoyens et des citoyennes de ces villes-là et donc je suis pour l'instant très curieuse de voir ce qu'il va ressortir en termes de projets pour le 7^e arrondissement.

Le calendrier 2022. Quelques mots encore de calendrier. La première phase est le dépôt des projets, grâce notamment aux ateliers d'émergence, qui va se dérouler du 14 mars au 17 juin. Ensuite, il y aura une analyse technique, juridique et financière qui sera menée par les services de la Ville. Vous vous souvenez, les critères que l'on a évoqués : l'intérêt général, la faisabilité, les compétences, etc. Ensuite, il y aura toute la phase de vote avec un accompagnement au vote et encore une campagne de communication à cette occasion-là. Ensuite, on passera à la phase de réalisation en 2023-2024 et évidemment, comme dans toute politique publique, il y aura un suivi et une évaluation de ces projets-là. Voilà pour le calendrier de la première phase, et puis, en 2024, selon le bilan que l'on aura tiré de cette première phase et l'évaluation, on partira pour la deuxième session du budget participatif et les 12,5 millions d'euros restants. Voilà en quelques mots une présentation de ce règlement des budgets participatifs. Je vais m'arrêter là et vous demander s'il y a des expressions sur le sujet ? Oui, Madame DESRIEUX, je vous en prie.

Mme DESRIEUX : Merci, Madame la Maire. Je vous remercie pour cette présentation qui du coup permet de prendre connaissance de quelques critères. Je ne les ai pas tous retenus et vous m'en excuserez, néanmoins, je crois avoir compris qu'il suffira donc d'avoir une adresse mail pour pouvoir émettre un vœu ou voter sur les différentes idées qui seront émises. Je suis un tout petit peu gênée parce que je trouve que cet élargissement très conséquent ne permet pas forcément de cibler des lieux pour lesquels, parfois, il faut connaître les tenants et les aboutissants ou avoir des réflexions bien plus poussées.

Par ailleurs, cette enveloppe non négligeable, je me pose la question suivante, c'est le lien que l'on aurait pu faire avec d'autres instances comme le CIL ou les conseils de quartier. Je m'amène à penser que ces structures qui existent déjà et qui sont menées par des bénévoles et par des personnes qui habitent le territoire n'auraient pas pu bénéficier, ne serait-ce qu'un dixième de cette enveloppe, pour mener à bien eux-mêmes leurs projets qui finalement relèvent exactement du périmètre que vous avez cité, c'est-à-dire de pouvoir notamment stimuler les dialogues avec les élus et les agents municipaux, voire avoir des initiatives de terrain.

Je suis un petit peu confuse par rapport à tout ça. Je pense que les idées que vous avez montrées sur les autres villes, comme notamment Rennes, etc., sont toutes louables, il n'y a aucun problème, néanmoins, je pense que des instances comme le CIL ou les ex-conseils de quartier sont tout à fait aptes à pouvoir en faire de même. Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame DESRIEUX. J'entends tout à fait vos questions et je pense que justement, on est au début de ce dispositif et j'espère pouvoir vous rassurer ou en tout cas que le déroulement de la première phase du budget participatif va vous rassurer. Les services de la Ville travaillent effectivement à sécuriser le vote, mais effectivement, il y a eu

un parti pris d'être le plus ouvert possible pour permettre la participation du plus grand nombre et qu'il n'y ait pas de barrières, de freins, justement à cause de cet outil numérique. Néanmoins, effectivement, la personne qui va venir voter, elle aura plusieurs votes en sa possession et elle ne pourra pas voter que pour un projet, elle devra forcément voter au minimum pour trois projets, ce qui va devoir l'obliger à aller voir tout ce qu'il se passe, etc. Ce qui évite cet aspect « je vote pour le projet qui est en bas de chez moi » et qui permet d'ouvrir sur un certain nombre de projets.

Ensuite, vous évoquez les CIL, les ex-conseils de quartier, mais je vous rassure, ils existent toujours, donc on va parler des conseils de quartier. Ils sont effectivement associés à la démarche et puis, je pense, je ne veux pas obérer l'avenir, mais souvent, les projets qui vont être déposés sont finalement les projets défendus dans les conseils de quartier ou dans les CIL parce qu'ils sont effectivement pensés depuis plusieurs années. C'est vrai qu'avant, l'enveloppe qui était dédiée aux conseils de quartier, c'était simplement les APIC (les appels à projets), qui était de 30 000 euros et qui est désormais de 60 000 euros sous ce mandat-là, mais ensuite, ça n'allait pas plus loin. Là, grâce au budget participatif, c'est bien 25 millions d'euros sur le reste du mandat qui vont être dans les mains des citoyens et des citoyennes, et les CIL et les conseils de quartier vont souvent, sûrement, être à l'origine des projets proposés au vote. Par contre, effectivement, ce ne sont pas que les membres des conseils de quartier et des CIL qui vont voter, c'est bien l'ensemble des Lyonnaises et des Lyonnais, des résidents, des travailleurs, etc., etc. Voilà les quelques réponses que je souhaitais vous apporter. Monsieur BOSETTI.

M. BOSETTI : Oui, Madame la Maire, c'était juste sur la démocratie locale pour compléter avec un détail supplémentaire. Vous avez évoqué, tout à l'heure dans votre présentation, les ateliers d'émergence qui doivent favoriser la proposition de projets par les citoyens et donc, ces ateliers d'émergence, on souhaite proposer aux conseils de quartier de se les approprier. C'est-à-dire que ça soit bien nos trois conseils de quartier qui accueillent, s'ils le souhaitent, bien sûr, on leur laissera cette autonomie-là, mais de pouvoir accueillir ces ateliers d'émergence et d'être, en quelque sorte coordinateurs de la démarche d'émergence des projets. Donc, on veut bien remettre les conseils de quartier au cœur du jeu, et par ailleurs, on le répète à chaque fois, les conseils de quartier, c'est une instance pour les citoyennes et les citoyens, mais aussi pour les associations qui peuvent pleinement participer et faire des propositions, donc le comité d'intérêt local qui est cité sera, bien sûr, convié le cas échéant à ces ateliers d'émergence.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur BOSETTI. Je sou mets donc le rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est noté, il est adopté.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Abstentions : Mme DESRIEUX, Mme BREUIL

Mme LA MAIRE : Je recède la parole à Monsieur BOSETTI sur le rapport 3401, le projet « GaïaMundi ». Vous avez la parole.

- 5 3401 - Projet « GaïaMundi » sur les usages mutualisés de la scénarisation cartographique de données pour l'aide à la concertation et à la décision - Autorisation de signature d'un contrat de coopération horizontal avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), attribuant un financement dans le cadre du Plan France Relance - ITN7 Transformation Numérique des collectivités territoriales, axe 1 « co-construction de services numériques »**

Rapporteur : Laurent BOSETTI

M. BOSETTI : Merci, Madame la Maire. Alors, vous le savez sans doute, la Ville de Lyon a développé ces dernières années un projet de cartographie interactive dénommée VLKO qui est disponible en ligne et qui permet aux utilisateurs (à la fois élus, agents, citoyens, associations) de construire leurs propres analyses du territoire lyonnais à travers la visualisation d'indicateurs croisés quartier par quartier.

Ce projet, en 2009, a été récompensé par le prix territorial alors qu'il y a un trophée professionnel, et qui a salué le beau travail réalisé par notre direction du développement territoriale qui est basée par ailleurs dans le 7^e, à Gerland.

À travers ce rapport, nous poursuivons le développement de cet outil numérique qui serait désormais redénommé « GaïaMundi » en signant un partenariat avec l'Agence nationale de cohésion des territoires. Donc, la présente délibération nous permet formellement d'entériner ce partenariat et ce financement, et de bénéficier de 210 000 euros de recettes, sans compter l'appui en ingénierie qui est proposé par l'Agence nationale de cohésion des territoires et qui là peut être valorisé à hauteur de 150 000 euros. En fait, nous entérinons l'appui de cette agence auprès de la Ville de Lyon. Du coup, je vous propose de voter favorablement ce rapport.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur BOSETTI. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non, je sou mets donc le rapport à vos voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Nous en avons fini pour les dossiers relatifs à la démocratie locale et l'on va désormais parler Fabrique de la ville avec Monsieur MIACHON DEBARD qui va rapporter l'avis de la Ville de Lyon sur la modification n° 3 du PLU-H qui a été un gros travail mené notamment par Monsieur MICHAUD. Monsieur MIACHON DEBARD, nous vous écoutons.

6 3493 - Avis de la Ville de Lyon sur le projet de modification n° 3 du Plan local d'urbanisme et d'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain

Rapporteur : Boris MIACHON DEBARD

M. MIACHON DEBARD : Merci, Madame la Maire. Chers collègues, la question du PLU-H est forcément une question passionnante, donc elle est un peu massive, la délibération en elle-même pèse quand même huit pages. Je vais essayer d'être à la fois exhaustif, mais sans endormir tout le monde dès ce début de conseil.

D'abord, où l'on en est du processus de modification du PLU-H ? On va, ce soir, acter la fin de l'exercice qui consistait à recenser toutes les contributions des habitants, des professionnels, mais également des collectivités. Toutes ces propositions ont été prises, étudiées et aujourd'hui traduites dans des règles à la fois générales, mais aussi graphiques, on verra au cours de la présentation, qui vous sont soumises aujourd'hui.

Une fois ce processus terminé, s'enclenchera une ultime phase qui est la phase de l'enquête publique qui sera présentée, comme son nom l'indique, publiquement et qui permettra les remarques de tout à chacun si jamais les nouvelles propositions qui sont faites posaient de sérieux problèmes pour des particuliers, des professionnels ou des collectivités.

Enfin, une fois cette phase terminée, on l'espère pour le dernier trimestre de 2022, cette modification du PLU sera opposable et sera donc officiellement les nouvelles règles du dessein urbain dans notre ville.

Cette modification, elle s'organise autour des objectifs, à la fois de responsabilité écologique, notamment à travers une organisation urbaine économe en espace et en ressource, qui favorise les mobilités décarbonées, la reconquête d'espaces verts et une qualité architecturale qui se soucie de ce que l'on peut appeler le bien vivre chez soi. Mais c'est également une

modification fortement marquée par l'urgence sociale et le droit élémentaire de tous à se loger en renforçant considérablement les obligations de création de logements sociaux et en accession abordable. Bref, c'est une modification qui est à l'image de notre majorité qui est à la fois plurielle, mais complémentaire et qui se soucie autant de comment construit-on que de pour qui construit-on.

D'abord, commençons par le défi social, le droit à un toit, la lutte contre la flambée de l'immobilier sur lequel nous mobilisons quatre outils. Le premier, les secteurs de mixité sociale, les SMS, la règle qui dit que lorsque vous voulez construire un nouvel immeuble, il y a un seuil, une surface à partir de laquelle nous disons : « À partir de là, vous êtes obligé de faire du logement social. » Aujourd'hui, si vous construisez moins de 1 000 m² dans le 7^e arrondissement, votre obligation de part sociale est égale à zéro. Au-dessus de 1 000 m², par contre, on va vous demander que 20 % du bâtiment soit à destination sociale. Pour celles et ceux pour qui 1 000 m², ça ne parle pas vraiment, c'est une surface qui peut être régulièrement atteinte sur les grandes parcelles de Gerland, mais qui n'existe quasiment pas du tout dans les tissus urbains très serrés de la Guillotière et de Jean Macé.

Afin de répondre aux besoins en logements sociaux de notre ville que tout le monde connaît, bien sûr, en termes réglementaires, mais surtout en termes réels, il faut quand même se rappeler que ce soir, on a toujours cinq-mille demandes de logements sociaux sur le 7^e arrondissement pour seulement cinq-cents offres. Dix demandeurs pour une offre. Pour répondre à cette question-là, nous accentuons cette règle à l'échelle de la Ville, la règle des SMS, et afin d'assurer que tous les quartiers prennent leur juste part dans les logements sociaux et que l'on ne cesse de concentrer les logements sociaux toujours à Gerland, Boulevard des États ou à la Duchère, nous proposons de découper cette règle par zone. Pour le 7^e, par exemple, cela se traduit par une distinction de zones entre le sud des rails, Gerland, où l'on trouve aujourd'hui 33 % de logements sociaux, et le nord des rails où ce taux s'effondre à 12 %. En général, ça surprend souvent quand j'en parle, mais en fait, les quartiers de la Guillotière et de Mazagran font partie des quartiers les moins bien dotés en logements sociaux de notre arrondissement. Donc, changement de règles pour la partie sud, le seuil de construction qui déclenche l'obligation de faire du logement social qui était à 1 000 m² va passer à 800, et le pourcentage attribué au social passe de 20 à 35 % de la construction. Donc, quand vous construisez un immeuble, à partir du moment où vous arrivez à 800 m² de surface de plancher, on va vous demander de contribuer à hauteur de 35 % pour le logement social. Pour la partie nord, on reste sur le même pourcentage de logements sociaux (35 %), mais le seuil de déclenchement, lui, n'est pas à 1 000, mais à 500 m². Dit autrement, si vous validez cette délibération, demain, enfin, tous les nouveaux projets immobiliers participeront à l'effort de production sociale dans notre arrondissement, il n'y aura plus de négociation au mètre carré pour faire du 990, 995 m² et pour éviter tout logement social, ce qui s'est fait pendant de nombreuses années sur beaucoup de projets dans la partie nord de notre arrondissement. Voilà comment nous proposons de lutter, entre autres, contre la gentrification qui fait l'actualité.

Deuxième outil en faveur du logement social, les emplacements réservés qui nous permettent de cibler des adresses qui, le jour de leur vente, représenteront une opportunité que l'on a estimée avérée, de les transformer en logements sociaux. Vingt-sept nouveaux emplacements réservés dans ce cadre-là sont créés par la modification pour atteindre un total de soixante-six sur la ville dont dix-huit, seulement, sur le 7^e arrondissement.

Cette modification introduit également le bail réel solidaire, dont vous avez déjà dû entendre parler ces derniers mois et qui complète l'offre de logements aidés. Cette fois-ci, pas en termes de locatif, mais d'accession. Le public qu'il vise est les ménages de classe moyenne qui souhaitent devenir propriétaires, mais sont complètement exclus de notre ville par les prix de l'immobilier. Sans entrer vraiment dans la présentation détaillée du fonctionnement du BRS, on a suffisamment de points à voir comme ça, il est quand même à noter que de la même manière que le logement locatif social, le BRS permet de sortir durablement les logements de la logique du marché et donc de les préserver pour les prochaines années des effets de spéculation qui nous ont amenés à la situation que l'on connaît tous aujourd'hui.

Enfin, dans la même idée, nous introduisons les secteurs de taille minimale des logements existants. Il s'agit ici d'imposer une surface minimum aux logements qui sont, eux, reproduits au sein d'un immeuble existant, et de protéger notre ville des fonds d'investissement rapaces, mais également des particuliers peu scrupuleux qui achètent des maisons ou des immeubles entiers ; ils détruisent les appartements familiaux à l'intérieur et reconstruisent une multitude de petits logements à destination d'investissements très rentables tels qu'Airbnb.

Concernant maintenant le défi écologique. Nous commençons par la question des mobilités marquées fortement par les diminutions des places de stationnement de voitures dans les nouveaux logements créés et à l'inverse, une augmentation des places de stationnement de vélos obligatoires ainsi que leur sécurisation au sein de locaux fermés. Le coefficient de pleine terre est revu, lui aussi, à la hausse afin que chaque nouveau permis de construire participe à la recomposition de l'espace vert. Pour le 7^e arrondissement, nous sommes principalement concernés par l'augmentation de 20 à 25 % sur la surface totale de la parcelle. Sur cette même question de végétalisation, au regard du développement des toits plats dans l'architecture que vous aurez tous noté, nous introduisons un minimum obligatoire de terre sur toit de 40 cm. Cette obligation, elle est née du décalage régulièrement constaté entre les plans des promoteurs qui sont souvent très favorables et présentent des toits très végétalisés pour finalement terminer par un tapis de gravier. Vous le conviendrez, peu propice au développement de la biodiversité en ville.

Voilà pour ce qui est de cette première partie (la plus grosse, je vous rassure) concernant les grandes règles qui s'appliqueront à toutes nouvelles constructions. Mais le PLU-H, c'est également des éléments graphiques. Si la première partie relevait de règles, on peut dire que pour cette partie-là, on prend le plan, on le met sur la table et l'on se met à écrire directement dessus. On y retrouve les protections d'espaces boisés et végétales qui ont fait l'objet d'une très forte mobilisation citoyenne dans la période de la concertation et qui aboutissent au final à près de 4 ha supplémentaires qui sont désormais protégés à la Ville de Lyon. De même, concernant le patrimoine, de nombreuses adresses ont été proposées de manière citoyenne lors de la consultation et après étude, quinze d'entre elles rejoignent les éléments bâtis à préserver. Sur ces quinze, six sont dans le 7^e arrondissement. D'autres adresses de bâtiments qui sont plus communs quand on les prend individuellement, mais qui ensemble composent des quartiers de caractère sont également protégés à travers des abaissements de hauteur réglementaire. Dans le 7^e arrondissement, c'est principalement au sein de la Guillotière, mais également rue Mérieux, à proximité de la Place des Pavillons afin de conserver le tissu faubourien. Ces diminutions de hauteur, donc la hauteur maximum que l'on puisse construire demain, elle vise à limiter l'appétit des professionnels immobiliers que l'on voit souvent et qui tendent, eux, à dénaturer les quartiers faubouriens à grands coups de grands cubes blancs et en exploitant le maximum de la hauteur légale. Le 7^e fait également l'objet de trois orientations d'aménagement d'opération. Vous le savez déjà, on ne s'ennuie pas sur le 7^e, en termes d'urbanisme, on en a une bonne part. Ces orientations d'aménagement d'opération (OAP) on va dire que ce sont des zooms. Des zooms au sein du PLU qui concernent des îlots qui se transforment complètement et qui nécessitent une attention particulière. Une nouvelle OAP concerne les halles Sernam à Jean Macé et vise à donner des usages à cette grande friche qui est aujourd'hui vide sans pour autant obérer l'avenir ferroviaire du site. Deux autres OAP étaient déjà engagées et sont modifiées avec cette nouvelle modification du PLU, celle de l'îlot Mazagran qui fait l'objet d'une importante concertation avec le conseil de quartier et les associations, les professionnels et habitants du quartier, et le PUP Ginkgo, rue de Gerland, on y apporte une modification qui tend à revoir, malheureusement, à la marge, la forme urbaine et rendre un peu plus vivable ce projet dont nous avons hérité et qui est pour le moins dense. Concernant l'activité commerciale, nous installons de nouveaux linéaires qui réservent les rez-de-chaussée de certains quartiers à de l'activité et non à du logement. Ces linéaires ont un double intérêt : favoriser l'activité commerciale, la vie de quartier, éviter les angles morts de la ville, mais également — et je suis sûr que ça va vous parler, pour vous qui vivez tous dans le 7^e arrondissement — limiter ces rues où tous les rez-de-chaussée ont des volets fermés du matin jusqu'au soir et qui à la fois créent du mal vivre pour les habitants de ces logements-là et en même temps créent des rues qui ne donnent pas du tout envie d'y vivre joyeusement.

Et enfin (et là, je vous promets, après, je m'arrête), je vous ai parlé tout à l'heure d'emplacements réservés en faveur de logements sociaux, deux autres emplacements réservés sont également inscrits dans le 7^e arrondissement, eux, en faveur d'équipement de petite enfance. Un dans la partie nord de l'arrondissement, à proximité de Jean Macé, et un second dans la partie sud de Gerland. Voilà. J'espère que vous êtes encore toutes et tous là.

Mme LA MAIRE : Tout à fait. Merci, Monsieur MIACHON DEBARD. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce sujet ? Madame DESRIEUX, Madame GRIES, puis Monsieur MICHAUD. Allez-y, Madame DESRIEUX.

Mme DESRIEUX : Merci, Madame la Maire. C'est une toute petite intervention, juste pour expliciter en quelques mots le fait que j'apporterai un vote négatif. C'est le fait que sont négligées, bien évidemment, les difficultés de logement à appliquer sur notre ville et particulièrement dans notre arrondissement. Nous pensons au sein de notre groupe que la politique proposée n'est pas du tout favorable à la mixité sociale et qu'au lieu de (excusez-moi l'expression) tirer vers le haut les quartiers, ce n'est que favoriser l'installation de ghettos. C'est juste en quelques mots ce que je souhaitais expliquer pour les motivations de mon vote contre. Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame DESRIEUX. C'était quelques mots, mais quelques mots forts, donc j'imagine que Madame GRIES et Monsieur MICHAUD vous répondront dans leurs interventions. Je vous cède la parole, Madame GRIES.

Mme GRIES : Merci, Madame la Maire. Alors, fabrique de la ville et démocratie locale ne sont pas si antinomiques que ça et les élus de Lyon en Commun et de Métropole en Commun se réjouissent de cette modification n° 3 du plan local d'urbanisme et de l'habitat. Parce que cette modification intègre pour la première fois une plateforme de participation citoyenne qui a été accompagnée de réunions et d'ateliers en visioconférence permettant ainsi réellement aux habitants et aux habitantes de donner leur avis ou de demander des modifications.

Les diverses restrictions sanitaires de ces dernières années n'ont pas permis de faire cela en physique dans les cinquante-neuf communes de la métropole de Lyon et nous le regrettons, car la fracture numérique et les inégalités d'accès à l'informatique peuvent être un frein aux participations. Cependant, nous souhaitons nous attarder sur cette démarche, nous prôtons la démocratie participative et locale, c'est une vraie philosophie qui nous tient à cœur et que nous appliquons à notre échelle à travers notamment des réunions publiques de préparation au conseil métropolitain ouvertes aux citoyens et citoyennes intéressés par la chose publique. Nous sommes convaincus que c'est à la population, aux habitants et habitantes de la ville de choisir comment aménager ou réaménager son territoire, abroger ou proposer des mesures locales, de se questionner sur la gratuité des services publics comme les transports en commun, par exemple. Nous observons, et ce depuis plusieurs années, une vraie méfiance des citoyens et citoyennes dans l'organe politique, accentuée, malheureusement au national par un gouvernement qui décide de tout, tout seul, et encore plus depuis la crise sanitaire. En tant qu'élus, et d'autant plus en tant qu'élus locaux, il est, il nous semble, de notre devoir d'aller vers celles et ceux qui se méfient de la politique pour leur redonner confiance, leur donner la possibilité de se réapproprier la parole et la décision politique et de s'investir dans la construction d'une cité plus solidaire et écologique à contre-courant d'une ville ou d'une métropole qui se sont développées durant des années en excluant les classes populaires et moyennes.

Ce sujet intéresse également le Sénat puisqu'une mission commune d'information sur le thème « Comment redynamiser la culture citoyenne ? » composée de différents groupes politiques a été créée fin 2021 et rendra ses conclusions en juin 2022. Nous avons, pour notre part, axé notre campagne municipale autour du principe « Ralentir la ville et changer d'air pour enfin rendre la ville aux habitants et habitantes ». Nous espérons qu'avec cette expérimentation réussie au niveau de la Métropole, compte tenu de la technicité du sujet et du délai contraint, la Ville de Lyon ira encore plus loin que les consultations et les projets

participatifs pour modifier la manière globale et pérenne de la conduite des projets municipaux en instaurant, par exemple, des RIC (Référendum d'Initiative Citoyenne) ou Référendum d'Initiative Populaire, proposition réclamée depuis plus de trois ans par le mouvement des Gilets Jaunes et des pétitions avec un seuil de signatures déposé par des individus, des associations et collectifs. De nombreux ouvrages sont disponibles pour nous accompagner en tant que municipalité, c'est le cas du guide sur la participation citoyenne actualisé en décembre 2019 par l'Institut de Recherche Territoire Démocratique. Il dépend seulement du courage politique des élus d'autoriser cela et aucun pouvoir n'est au-dessus du peuple. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GRIES. Monsieur MICHAUD.

M. MICHAUD : Merci, Monsieur MIACHON DEBARD, pour cette proposition détaillée de tout ce qui va se passer dans le 7^e arrondissement. Sans vouloir être long, je pense qu'une synthèse s'impose. Cette modification 3 est réellement quelque chose de simple et de basique, donc je vais essayer de tenter des choses simples, parce que la situation est relativement basique. Le programme municipal était simple, sa traduction juridique est donc basique : logements abordables, biodiversité, mobilité. Les priorités sont simples. Trente-mille personnes attendent un HLM à Lyon, la modification 3 prévoit une quote-part de HLM par opération : basique. Un taux adapté à chaque quartier : simple. La biodiversité dans Lyon s'effondre ? La modification 3 demande un minimum de pleine terre. Même dans la Presqu'Île, on aura des îlots de fraîcheur : simple. On suffoque ? La France est condamnée pour son incapacité à protéger ses citoyens contre la pollution de l'air ? La modification 3 double les espaces de stationnement pour les vélos et réduit les obligations de stationnement pour les voitures : basique. Depuis des mois, les arrondissements et les services, mais aussi les citoyens, ont travaillé d'arrache-pied pour rendre le droit de l'urbanisme lisible : simple. Le PLU-H n'avait pas les bases pour que chaque projet participe à la transition écologique. La modification 3 donne à ce PLU-H un cadre simple et clair. Les promoteurs, les bailleurs sociaux, les particuliers ont désormais un droit stable. Les services ont une instruction facilitée grâce à un droit qui s'aligne sur le projet politique. Les adjoints à l'urbanisme, tant à l'arrondissement qu'à la Ville, ont désormais le droit avec eux pour aider les citoyens à adapter les bâtiments au dérèglement climatique : simple. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MICHAUD. J'imagine que le 28 janvier vous serez au concert d'Orelsan à la Halle Tony Garnier, non ? En tout cas, on a senti un engouement pour la chanson, mais en tout cas, vos propos étaient très simples. Je vous propose de passer au vote sur cet avis de la Ville de Lyon sur la modification 3 du PLU-H. Qui est contre ? C'est noté. Qui s'abstient ? C'est adopté, je vous remercie.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Vote contre : Mme DESRIEUX, Mme BREUIL

Mme LA MAIRE : On va passer désormais à un autre dossier stratégique de notre ordre du jour, c'est la signature de la nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et elle nous est présentée par Monsieur MONOT.

7 2605 - Autorisation de signature de la nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2022 / 2026 - Direction Sécurité Prévention

Rapporteur : Vincent MONOT

M. MONOT : Merci. Merci, Madame la Maire. Chers collègues, en effet, nous proposons aujourd'hui de voter en faveur de la nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Ville de Lyon qui va courir sur les années 2022-2026.

Cinq ans, donc, avec la possibilité d'adaptations au gré des besoins sous la forme d'avenants. Il s'agit d'un cadre contractuel permettant de formaliser le partenariat entre l'État et les collectivités, qui permet de sceller les engagements des signataires que sont la Ville, l'État, la Métropole, mais qui associe aussi tous les acteurs des champs de la sécurité et de la prévention : la police nationale, la protection judiciaire de la jeunesse, l'administration pénitentiaire, les bailleurs sociaux, les transporteurs publics, le SDMIS, les associations de prévention spécialisée ou de médiation sociale, ou encore les associations d'aide aux victimes. C'est en effet dans la complémentarité de nos compétences et de nos actions que nous pourrions lutter plus efficacement contre la délinquance et que nous pourrions construire des politiques de prévention adaptées. L'élaboration de cette stratégie a fait l'objet d'une large concertation après une phase d'évaluation où l'ensemble des adjoints centraux concernés par cette politique publique ont été associés, mais aussi les élus d'arrondissement, les services municipaux idoines, ainsi que différents acteurs clés tels que les bailleurs sociaux ou le Sytral. Deux objectifs essentiels sont poursuivis dans cette stratégie : améliorer durablement la sécurité et la tranquillité publique au quotidien des Lyonnais et des Lyonnaises, et accompagner les publics en difficulté qu'ils soient auteurs ou victimes de faits. Pour cela, trente fiches actions ont été élaborées et se déclinent à travers quatre axes majeurs que je vais essayer de résumer succinctement, bien sûr, sans pouvoir être exhaustif.

Le premier axe, il vise à cibler les jeunes, car nous avons besoin d'agir plus tôt et d'aller plus loin dans la prévention. Dans un contexte marqué par les difficultés sociales, le décrochage scolaire, le désœuvrement, la violence parfois véhiculée par les réseaux sociaux, nous avons besoin de renforcer la coopération entre les professionnels et de mettre à contribution l'ensemble des acteurs sportifs, éducatifs ou culturels ainsi qu'adapter et de diversifier les dispositifs de prévention pour répondre à des passages à l'acte plus jeunes et plus graves. À ce titre, l'augmentation significative de 113 % de l'enveloppe financière de la Ville dédiée à la prévention de la délinquance entre 2020 et 2022 permettra de renforcer toutes ces actions indispensables.

Deuxième axe pour aller vers les publics vulnérables et mieux les protéger. Il vise à définir des réponses pluridisciplinaires adaptées à la diversité des publics vulnérables identifiés sur le territoire lyonnais. Femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales, personnes en errance, mineurs non accompagnés, personnes victimes de discriminations liées au genre ou à l'orientation sexuelle, quelques exemples. Le développement du travail alternatif payé à la journée, le dispositif « TAPAJ » dont nous avons eu l'occasion de voter lors d'un dernier conseil pour proposer aux jeunes poly consommateurs de substances psychoactives en errance sur le territoire lyonnais, des chantiers payés à la journée et un accès aux soins en vue d'une réinsertion graduelle, mais durable. Ou encore, l'amélioration de la prise en charge des mineurs non accompagnés en fédérant l'ensemble des professionnels concernés pour expérimenter de nouvelles formes d'accompagnement. D'ailleurs, une maraude mixte est justement en projet sur le secteur de la Guillotière, particulièrement concerné par le phénomène.

Troisième axe, renforcer la tranquillité et la sécurité publique et mobiliser les habitants. Tranquillité et sécurité sont des préoccupations fortes pour les Lyonnais et les Lyonnaises et pour l'ensemble des signataires et acteurs de la stratégie. Police municipale, centre de supervision urbain, police nationale, médiateurs sociaux sont quotidiennement mobilisés pour les préserver, parce que les problématiques évoluent, la stratégie territoriale fixe de nouvelles priorités, expérimente de nouvelles réponses et associe de nouveaux acteurs, notamment la population. Quelques exemples, là encore. Nous développons la prévention situationnelle pour sensibiliser les aménageurs aux enjeux de sécurité et concevoir des espaces publics qui permettent de limiter les nuisances. Chaque aménagement peut, en effet, faire l'objet d'un examen sous l'angle de la prévention situationnelle selon les risques identifiés et nous nous y efforcerons pour les prochains aménagements du 7^e arrondissement. La lutte contre le comportement routier à risque grâce à une réponse répressive coordonnée, la cellule «

rodéos », la vidéoverbalisation que nous avons renforcée, les contrôles routiers fréquents, mais aussi par des actions de sensibilisation à destination des plus jeunes. J'ai déjà eu l'occasion d'évoquer en début du conseil la demi-journée de sensibilisation à la sécurité routière pour les élèves de 3^e du collège Gabriel Rosset avec une reconstitution d'accident entre une voiture et un scooter. Autre exemple, la mise en place d'un conseil lyonnais de la nuit, dont la dernière instance s'est justement tenue ce matin et à laquelle j'ai pu assister, pour définir des politiques qui permettent de conjuguer activité économique nocturne (bars, discothèques) et sécurité des noctambules et tranquillité des riverains. Le développement de la justice restaurative de proximité pourra porter une réponse ferme dès les premières incivilités et éviter le basculement dans la délinquance avec notamment le développement des rappels à l'ordre en mairie.

Enfin, le quatrième et dernier axe, pour adapter la gouvernance et les outils. Une nouvelle stratégie, c'est aussi une gouvernance et des outils renouvelés pour accompagner et évaluer sa mise en œuvre. La création d'un observatoire local de tranquillité, un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance annuel par arrondissement pour échanger sur les problématiques locales, définir des plans d'action, suivre leur mise en œuvre et coordonner les interventions des partenaires impliqués, ou encore une nouvelle convention de coordination avec la police nationale pour renforcer le partenariat et agir plus efficacement ensemble contre la délinquance.

Vous l'avez compris, cette nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de la Ville de Lyon est un document très riche, rempli d'actions concrètes que nous allons mettre en œuvre ou que nous poursuivrons afin de lutter sans relâche pour la tranquillité et la sécurité des Lyonnais et des Lyonnaises. Je vous invite, bien sûr, toutes et tous à lire ce document très riche et bien sûr, à voter en faveur de cette délibération importante. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MONOT. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Madame DESRIEUX, Monsieur BOSETTI et à ma gauche Monsieur VOITURIER. Allez-y, Madame DESRIEUX.

Mme DESRIEUX : Merci. Je voulais savoir si éventuellement Monsieur CHIH I ou Monsieur MONOT pourrait nous donner quelques éléments chiffrés sur l'évolution ou le fait d'avoir rétrogradé sur les termes de la délinquance, notamment dans le 7^e ? Tout cela dans un souci, comme nous l'avions abordé lors du dernier conseil d'arrondissement, de suivi et particulièrement, vous vous en doutez, sur le suivi du secteur de la Guillotière. Pour ma part, par rapport à ce rapport, je voulais vous dire que les propositions que vous faites, pour nous, ne vont pas assez loin dans les mesures à prendre et pour illustrer cela, je ferai un exemple sur la place Gabriel-Péri où finalement, on a vu que depuis le 1^{er} janvier 2022, tristement, notre place Gabriel-Péri et le secteur renouent avec les notions d'insécurité, d'absence de propreté, de trafic et autres marchés illégaux. Parmi les axes de prévention et les éléments que vous nous aviez présentés il y a quelques mois maintenant, il y avait notamment la zone de préemption des baux commerciaux qui était fort intéressante et une piste à explorer vraiment intéressante. Mais, voyez-vous, pour n'être que le relai de la presse en date du 14 janvier dernier, on voit sur le cours Gambetta l'ouverture d'un dix-septième commerce de transfert d'argent. Au niveau de la diversification des commerces, il y a un petit manquement. Et au niveau, à peu près du 60 cours Gambetta, c'est un énième magasin de téléphonie. Les axes proposés de prévention ne pourront apporter, en ce qui nous concerne, que des éléments favorables que si les réponses apportées et qui suivent sont suivies de fait, et en cela, je souhaiterais que l'on puisse avoir, comme je l'ai dit en préambule, des éléments chiffrés régulièrement, et comme vous l'aviez proposé, un suivi à chaque conseil d'arrondissement. Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame DESRIEUX. Je vais laisser Monsieur BOSETTI et Monsieur VOITURIER s'exprimer sur le rapport et ensuite, je donnerai la parole à Monsieur CHIH I pour vous apporter quelques réponses. Allez-y, Monsieur BOSETTI.

M. BOSETTI : Merci, Madame la Maire. J'interviendrai, moi, sur ce rapport, au nom des élus du groupe Lyon en commun, non sans être un petit peu intimidé parce que c'est vrai que notre hémicycle du 7^e arrondissement réunit à la fois l'adjoint à la sécurité de la Ville de Lyon, Monsieur CHIHI, mais également son prédécesseur, Monsieur SÉCHERESSE, même s'il est excusé ce soir. Et puis, j'interviendrai aussi sous le regard attentif de Madame DESRIEUX qui ne laisse pas passer un conseil d'arrondissement sans évoquer la question de sécurité, même si son insistance demeure, somme toute, tout à fait raisonnable comparé aux rodéos médiatiques de son président de groupe, Monsieur OLIVER.

Nous examinons, ce soir, la Stratégie de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Ville de Lyon et à entendre la droite locale ou certains médias qui leur sont assez proches, en un an et demi, depuis notre arrivée, la Ville de Lyon serait devenue Chicago. Le nouvel exécutif est évidemment gauchiste, il est forcément laxiste, un peu *flower power* et peu préoccupé par la sécurité de ses concitoyens. La Ville aurait parfois (c'est ce que l'on semble lire dans les articles) sombré dans un chaos le plus total. Et pour cela, il suffit en fait de s'en convaincre en brandissant mois après mois tel ou tel fait divers dans un quartier, un Dalton à moto ou un coup de feu à la Duchère, des faits que nous ne mésestimons pas du tout, bien sûr, mais pour assoir un tableau qui n'aurait évidemment pas existé avant notre arrivée. Bien sûr que Lyon ne comptait aucun point de deal avant juillet 2020, bien sûr que la place Gabriel-Péri était une place apaisée quand Monsieur SÉCHERESSE a installé un faux chantier il y a maintenant huit ans de cela et qui témoigne, sans doute, d'un passé heureux. À l'occasion de ce rapport, les élus de Lyon en Commun souhaitent rappeler très solennellement, mais aussi très tranquillement que la sécurité publique est pour nous une liberté fondamentale de nos concitoyens ; que nous sommes fondamentalement attachés à ce principe et que les habitants et les habitantes les plus exposés sont souvent ceux des quartiers populaires ; que les femmes sont aussi un public très exposé aux violences dans la sphère privée comme dans la sphère publique ; que les agents de police chargés d'assurer notre sécurité font un boulot remarquable et pas facile et qu'ils méritent tout notre soutien, toute notre considération, mais aussi des moyens à la hauteur de leurs missions. C'est pour ça que je tenais à saluer préalablement au nom de notre groupe les efforts déployés depuis le début du mandat par notre adjoint à la sécurité, Vincent MONOT à l'échelle du 7^e arrondissement, mais aussi à l'échelle de la Ville, Mohamed CHIHI. Il faut mesurer combien il est compliqué de travailler sereinement sur cette politique publique quand l'opposition ne cesse de jeter de l'huile sur le feu, de jouer la politique du fait divers en amplifiant un sentiment d'insécurité qu'il faut bien sûr prendre en compte, mais ne jamais attiser inutilement. C'est à la fois anxiogène pour les habitantes et les habitants, mais cela crée aussi des monstres politiques qui deviennent parfois incontrôlables.

Malgré ce contexte peu aidant, notre adjoint à la tranquillité, Monsieur CHIHI, a su travailler pendant son année d'installation à l'élaboration d'un nouveau document stratégique partenarial à cinq ans, ceci pour la période 2022-2026. C'est à nos yeux un document qui est remarquable, très complet, une cinquantaine de pages, une trentaine de fiches actions concrètes et qui rappellent, s'il le fallait, qu'en la matière, il ne peut pas y avoir de politique du « tout répressif », bien sûr, mais que le phénomène d'insécurité se traite aussi par l'action sociale, l'insertion, la prévention, la médiation. C'est aussi l'occasion de se rappeler que ce document stratégique partenarial, il n'y en avait pas eu depuis 2017, c'est-à-dire depuis cinq ans, et que ce dernier document qui a expiré en 2017 avait été élaboré plus précisément en 2013, il y a neuf ans, déjà, et que rien n'avait été réactivé sous le précédent mandat, malgré un maire pourtant promu au ministère de l'Intérieur. C'est pour cela qu'il est toujours utile de ne pas caricaturer, comme on le voit souvent, une municipalité de gauche avant d'avoir jeté un œil dans le rétroviseur. Et il suffit aussi de regarder un peu plus loin dans le rétroviseur, un autre mandat en arrière, pour se remémorer que c'est aussi Valérie PÉCRESSE, sous le quinquennat de Nicolas SARKOZY, qui avait contribué elle-même à réduire les effectifs de policiers et de gendarmes à l'échelle nationale de près de dix-mille postes, Madame DESRIEUX s'en souvient peut-être, c'est dire que la question de la sécurité n'appartient, en tout cas, nullement à la droite.

Maintenant, rapidement, je voudrais porter une parole sur le contenu de la Stratégie de Sécurité, car vu la densité du document, on voulait avec le groupe Lyon en Commun faire ressortir quelques idées fortes, même si on va les développer avec un seul fil conducteur, c'est : dire qu'on fait de la sécurité, c'est bien, mais se donner les moyens de la faire, c'est mieux, de manière à ne pas être dans l'incantation, mais bien dans la démonstration, par l'exemple et par les moyens engagés. Et donc, selon nous, la première avancée de cette stratégie pluriannuelle, c'est d'abord le soutien de la Ville de Lyon aux actions portées auprès des jeunes et des publics vulnérables. Là-dessus, la Ville de Lyon procède sous ce mandat à un effort sans précédent en la matière avec une augmentation de 86 % de sa subvention globale, passant de 180 000 à 334 000 euros de participation financière. En somme, nous doublons quasiment notre engagement. Sur le sujet, notre groupe politique Lyon en Commun alerte cependant sur les moyens à allouer à la protection de l'enfance et notamment aux éducateurs et éducatrices spécialisés qui sont un secteur métier en tension sur lequel il est difficile de recruter.

La deuxième avancée très forte de cette stratégie de la Ville de Lyon, c'est le renforcement de notre police municipale. Avant notre arrivée, notre police municipale a perdu une trentaine de postes entre 2018 et 2020. Pire, vous vous en souvenez peut-être, Monsieur COLLOMB, à l'époque ministre de l'Intérieur, a lancé son fameux Pacte de Cahors qui plafonnait les dépenses de fonctionnement des collectivités les empêchant tout bonnement de recruter. Comprenez qu'il nous appartient aujourd'hui de remonter la pente en recrutant tout d'abord sous le mandat +20 % de policiers municipaux supplémentaires, soit près d'une soixantaine de postes que nous souhaitons pourvoir. Et pour cela, nous allons revaloriser comme jamais l'attractivité de ce métier à la Ville de Lyon avec une augmentation des salaires de nos policiers de 1 400 euros bruts par an à compter du mois de janvier 2022. C'est l'équivalent, quasiment, d'un quatorzième mois pour ces agents qui touchent comme tous les autres agents de la Ville de Lyon un treizième mois, mais cette augmentation revient presque à un quatorzième mois. Ça revient pour l'employeur territorial que nous sommes à plus de 500 000 euros mis sur la table pour nos policiers municipaux. Et parallèlement à cet engagement pécuniaire, nous nous engageons aussi pour nos policiers municipaux à améliorer leurs conditions de travail avec la rénovation des postes de police et l'acquisition de nouveaux équipements. Et puis, au printemps prochain, Monsieur CHIHI souhaite également une réorganisation de la police municipale qui permettra de recentrer les policiers municipaux sur leur cœur de mission, l'îlotage, la proximité, tout en créant une équipe d'appui sur les secteurs en tension et je pense notamment à la place Gabriel-Péri. Donc, à ceux qui en doutaient, nous le réaffirmons ce soir, nous sommes plus que jamais au côté de nos policiers municipaux.

Et puis, la dernière avancée que l'on retiendra de ce plan d'action, c'est que nous outillons notre collectivité sur le volet stratégique. L'année 2021 nous aura permis, en effet, de recruter à la Ville de Lyon de nouveaux professionnels à nos côtés. Je le rappelle, la droite locale pousse souvent des cris d'orfraie sur la sécurité, mais se positionne paradoxalement contre les créations de postes. Et, outre les recrutements de policiers municipaux, nous allons déployer un observatoire de la délinquance, un chef de projet a été recruté en la matière, nous allons disposer d'un expert sur la prévention situationnelle, là aussi un recrutement à venir, et nous allons avancer, ça a été dit, sur le plan d'action Gabriel-Péri avec, là aussi, le recrutement d'une cheffe de projet qui a été opéré l'année écoulée.

En somme, chers collègues, jamais la Ville de Lyon n'aura affiché de telles ambitions en termes de moyens pour la tranquillité publique. Preuve à l'appui, les postes et les enveloppes budgétaires de subvention qui ont été mis sur ce chantier général. Pour autant, nous mesurons combien cette discipline de la sécurité et de la prévention de la délinquance est évidemment complexe et nous œuvrerons avec beaucoup d'humilité aux côtés des partenaires qui signent à nos côtés aujourd'hui ce partenariat stratégique.

Gardons-nous par ailleurs de céder aux solutions toutes faites, au hochet traditionnel des parties de droite qui consisterait à planter des caméras de vidéosurveillance partout avec la quasi-certitude de mettre un terme aux problématiques d'insécurité. À cela, et aux apprentis sorciers de la sécurité, aux présidents de régions qui distribuent des caméras comme on distribue des petits pains à coût de dizaines de millions d'euros aux collectivités, je veux dire

la chose suivante : d'abord, au niveau local, ayez en tête l'exemple de la place Gabriel-Péri couvert depuis des années par une trentaine de caméras de vidéosurveillance qui n'ont jamais résolu ces problématiques. Relisez aussi le rapport universitaire d'évaluation de la vidéosurveillance lyonnaise mise sous le tapis par nos prédécesseurs en 2016 et qui stipulait le diagnostic suivant (je le cite) : « L'efficacité dissuasive de la vidéoprotection n'a plus trace aujourd'hui dans les discours de ceux qui l'utilisent au quotidien. L'expérience des acteurs utilisateurs rencontrés dans le cadre de l'enquête, qu'ils soient policiers, opérateurs, membres du parquet, amène ces derniers à remettre en cause la capacité dissuasive de la caméra. Elle est jugée dans l'ensemble sans grands effets sur les comportements malveillants qui tendent à s'adapter rapidement ou à être commis ailleurs. » Prenez aussi connaissance de l'étude universitaire commandée non pas par Lyon en Commun, mais par la gendarmerie nationale, sur plusieurs territoires de l'agglomération grenobloise de 2017 à 2020 et qui a été publié tout récemment au mois de décembre. Cette étude confirme non seulement l'inutilité de la vidéosurveillance en termes de prévention avant l'acte, mais elle démontre aussi son inutilité en matière judiciaire. Je cite l'édition toute récente du journal Le Monde, du 22 décembre dernier : « Sur mille-neuf-cent-trente-neuf enquêtes, vingt-deux seulement à avoir été élucidées ont pu bénéficier d'éléments tirés de l'exploitation d'enregistrements de vidéoprotection publique, soit 1,13 % du total. » Pour reformuler autrement ces conclusions avec une image d'actualité : Le financement de la vidéosurveillance serait un très mauvais investissement vaccinal. Non seulement il est démontré que ce vaccin n'empêche nullement de contracter le virus de l'insécurité, aucun bénéfice avéré en termes de prévention, mais de plus, il ne permet quasiment jamais de soigner les victimes touchées par le virus, 1 % seulement de rétablissement. Quel gouvernement, quelle municipalité investirait dans un vaccin comme celui-là ? Quel contribuable ou quel patient (pour rester dans la métaphore) ferait confiance à un tel traitement ? Combien de millions d'euros dépenserons-nous en pure perte dans un affichage de politique sécuritaire pour rassurer (à tort) les concitoyennes et les concitoyens ? À Lyon en Commun, nous plaidons pour que ces millions d'euros dépensés en l'acquisition de caméras, de maintenance annuelle, de postes de téléopérateurs puisque les caméras ne fonctionnent pas seules, soient redéployés utilement sur la sécurité, sur la prévention de la délinquance, mais aussi sur le traitement des causes sociales et économiques qui nourrissent les situations d'échec. Il n'y a qu'en traitant les inégalités que nous ferons tomber l'économie parallèle, la ségrégation, l'échec scolaire et social. N'essayons surtout pas de nous retrancher derrière des murs, ce sont au contraire les murs qu'il nous faut faire tomber. Chers collègues, nous voterons favorablement ce document d'orientation stratégique et Monsieur l'adjoint à la sécurité, cher Mohamed, nous plaçons aussi dans vos mains beaucoup d'ambition et d'espoir sur les modalités de sa mise en œuvre. Bravo pour le travail engagé.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur BOSETTI. La parole est à Monsieur VOITURIER.

M. VOITURIER : Merci, Madame la Maire. Quelques mots, je vais essayer d'être rapide, pour souligner la qualité de cette stratégie pilotée par notre collègue, Mohamed CHIHI, dans ses objectifs, dans ses principes et dans ses actions. Deux objectifs simples, pour faire comme Monsieur MICHAUD, l'amélioration durable de la sécurité et de la tranquillité publique, ce qui évidemment fait consensus pour tous, et l'accompagnement individualisé des publics en difficulté, auteurs et victimes. Il ne s'agit évidemment pas de mettre sur le même plan les auteurs et les victimes, mais d'être juste et efficace avec, d'une part pour les victimes, qu'elles trouvent l'écoute et la réparation attendues avec la présence d'assistantes sociales dans les commissariats, l'accompagnement des femmes et des enfants victimes de violence, l'accompagnement à la sortie de prostitution. Et puis, pour les auteurs, les actes, qu'ils répondent de ces actes qu'ils ont commis et que nous prévenons la récidive et favorisons la sortie de la délinquance. Il appartient à la police et à la justice de faire usage de la violence légitime et de sanctionner, mais comme disait Talleyrand : « On peut tout faire avec une baïonnette, sauf s'asseoir dessus », ce qui signifie qu'à côté de la répression, il y a un rôle important des collectivités territoriales qui est de prévenir la délinquance et là, on nous propose un certain nombre d'actions d'insertion en direction de catégories de publics dont les situations

favorisent ou peuvent favoriser les actes de délinquance : le décrochage scolaire, le désœuvrement, l'errement avec les mineurs non accompagnés, la toxicomanie. Sur les principes, cette stratégie est cohérente avec la doctrine de sécurité du quotidien du gouvernement par laquelle les priorités sont définies à l'échelle locale et non pas depuis Paris. C'est le contrepied de la police d'intervention mise en place par Nicolas SARKOZY et qu'évoquait Laurent BOSETTI. Et c'est tant mieux parce que nous avons des restes de la police d'intervention. Nous avons vu l'année dernière qu'il a fallu que ce soit Monsieur DARMANIN qui donne l'ordre à la police de Lyon qu'elle s'occupe des rodéos, parce que nous, nous attirions l'attention depuis plusieurs mois sur ces difficultés sans aucun effet. On avait même des retours indiquant qu'il n'y avait pas de plaintes des habitants. Cette stratégie vise aussi la coopération entre partenaires publics et privés et acteurs de la société civile. Coopération ne signifie pas soumission aux cadres dirigeants de la police nationale, c'est la citation du rapport parlementaire THOUROT-FAUVERGUE qui proposait que les polices municipales, les élus, etc., soient dans des réunions animées par les commissaires de police niant dans un bel élan la décentralisation. Cette stratégie, elle est pilotée par la Ville, mais elle est dans le cadre d'un contrat signé par le maire, le préfet, le procureur, le président de la Métropole et elle associe dans son élaboration et sa mise en œuvre l'Éducation Nationale, les transporteurs, les bailleurs sociaux, les milieux sportifs et culturels. Donc, elle est précisément l'expression du partenariat, et ce partenariat, c'est l'une des conditions pour être efficace en matière de tranquillité publique.

Enfin, les actions. On a une palette assez complète et graduée d'actions en matière de prévention. Prévention sociale, prévention situationnelle, médiation, capacité à identifier les auteurs et à les suivre, mais je voudrais souligner l'importance du fait que la Métropole soit signataire de cette stratégie. La Métropole ne dispose d'aucune compétence en matière de sûreté et de tranquillité et elle a un peu de réticence sur ce sujet. Et là, ce qui est problématique, c'est qu'elle détient de puissants leviers en matière de prévention sociale et situationnelle, donc c'est important que la Métropole signe. Et je salue à cet égard le travail de notre collègue, Lucie VACHER, vice-présidente de la Métropole, qui traite notamment de prévention spécialisée et avec laquelle on travaille avec ACOLEA. Il faut souligner aussi la remise en place d'un poste dédié à la prévention situationnelle qui avait été supprimé dans le dernier mandat et qui devrait permettre d'avoir une approche territorialisée de la tranquillité.

Évoquer aussi que cette stratégie traite de formes de délinquance qui sont souvent minimisées et que cette stratégie prend en compte les violences contre les personnes LGBT, le harcèlement de rue, les rodéos, les comportements routiers dangereux, dont Monsieur PONS faisait état tout à l'heure, et les atteintes à l'environnement qui sont généralement totalement hors du champ d'intervention des politiques de tranquillité. Et là, il s'agit en particulier du bruit et des dépôts sauvages de déchets.

Concernant la vidéosurveillance, la position dans ce document est claire et mesurée, ce n'est ni une baguette magique ni une invention diabolique, c'est un outil. Un outil qu'il faut optimiser, utiliser de manière, je cite : « pertinente, efficiente et efficace » et que la meilleure façon de l'obtenir, c'est de le soumettre à un débat éclairé.

Enfin, pour terminer, cette stratégie met en place une organisation très intéressante qui permet au niveau du pilotage d'associer à la décision les autorités du plus haut niveau, le maire, le préfet, la justice, la Métropole, et qui dans la mise en œuvre des mesures, associe de multiples parties prenantes et c'est la condition pour que nous puissions intervenir de manière intéressante. En un mot, cette stratégie est un bel outil et va nous aider à consolider l'action conduite. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur VOITURIER. Merci, messieurs et Madame DESRIEUX pour vos interventions. Est-ce que, Monsieur CHIHI, souhaitez apporter quelques réponses avant de passer au vote ?

M. CHIHI : J'aimerais apporter quelques éléments à Madame DESRIEUX concernant ces éléments qui sont ceux de l'évaluation quantitative de la délinquance sur le 7^e arrondissement. Tout d'abord, vous dire qu'il y a un document qui sera joint à la stratégie et qui fera le bilan de

la délinquance arrondissement par arrondissement. Ce document sera rendu, bien entendu, public. Il n'est pas joint aux autres documents car nous avons voulu avoir des données les plus actualisées possibles, et le travail réalisé par le cabinet d'audit qui a réalisé cette agrégation de données ne travaillait que jusqu'en 2020. J'ai souhaité que les données de 2021 soient comprises dans ce rapport. Le détail très précis de l'ensemble de ces données vous sera transmis ultérieurement. Mais laissez-moi tout d'abord vous proposer quelques éléments qui sont en ma possession, notamment ceux qui proviennent de l'Observatoire local de la tranquillité qui a été créé, anciennement l'Observatoire local de la délinquance qui avait été arrêté sous la précédente mandature, et qui aujourd'hui revoit le jour et qui traite non seulement des questions de délinquance, mais également de tranquillité.

Tout d'abord, vous dire qu'il y a une présence quotidienne sur le quartier Péri, puisque c'est celui que vous pointez également dans votre question, sous la forme de patrouilles de sécurisation, de patrouilles d'assistance et d'opération de voie publique, des actions qui sont communes avec la police nationale dans toutes ses composantes. L'indicateur bon ordre, tranquillité publique et salubrité fait état dans le 3^e arrondissement de cent-six faits constatés et de cent-quatre-vingt-huit faits constatés dans le 7^e arrondissement. Concernant la vigilance des opérateurs du CSU, vous rappeler qu'il y a vingt-huit caméras sur le secteur Péri dont onze seulement sur la place Gabriel-Péri. Depuis janvier 2021 et jusqu'en décembre 2021, deux-cent-vingt-huit réquisitions judiciaires ont été faites, soit une hausse de +28 % par rapport à la période précédente de 2020. Soixante-dix interpellations directes opérées par les interventions des opérateurs du CSU. Il y a également une question autour du dispositif de sécurisation actuelle avec une présence policière continue de 9 h 00 à 1 h 00 du matin depuis le 18 novembre avec la police municipale qui intervient de 9 h 00 à 13 h 00, puis des policiers nationaux jusqu'à 1 h 00 du matin. Avec une vigilance, bien entendu permanente H24 du CSU, des opérations partenariales régulières avec la police municipale, la police nationale, le SISTC, la police aux frontières, les douanes, des agents de sécurité présents quotidiennement dans la station de métro, un groupe local de traitement de la délinquance piloté par le procureur de la République avec quatorze interdictions de paraître, soixante-quinze mises sous écrous, quatre-vingt-seize personnes en réponse pénale. Et un groupe de travail sur les MNA piloté par la préfecture.

D'autre part, nous avons quelques évolutions à court terme, la création d'une brigade spécialisée de terrain, une BST, pour les quartiers de la Guillotière et Part-Dieu avec un effectif cible de trente-et-un agents qui sera opérationnel dès le mois de février. Une présence renforcée, bien entendu, de la police municipale le matin et une expérimentation sur trois mois d'un groupe d'identification composé d'effectifs de la police aux frontières pour faciliter l'identification et la détermination de minorité de certaines personnes interpellées sur la place Gabriel-Péri.

Enfin, rappeler quand même qu'il y a des actions de prévention qui se déroulent sur la place avec des médiateurs sociaux présents tous les après-midis en semaine, un réinvestissement de la place par la prévention spécialisée depuis 2021 et bien entendu, cela se poursuivra en 2022. Un groupe de travail sur les MNA piloté du côté métropolitain et des marches exploratoires lancées par le Sytral pour lutter contre le harcèlement sexiste et des animations pour occuper positivement l'espace public.

Je vous rappelle également, mais ça, vous le savez déjà, la fiche dédiée à Gabriel-Péri dans la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Permettez-moi de ne pas rentrer dans cette question de la préemption commerciale qui ne relève pas de ma compétence et je suis sûr que vous obtiendrez une réponse auprès de Monsieur Clément ESCARAVAGE qui est très bien documenté sur le sujet.

J'aimerais saisir l'occasion également pour remercier Monsieur MONOT pour le travail très important qu'il fait sur les questions de sécurité et la manière dont il s'est approprié de l'ensemble des questions dans le 7^e arrondissement. J'aimerais également remercier Monsieur VOITURIER pour le travail partenarial que nous faisons sur les quartiers où nous travaillons ensemble et notamment les quartiers de la politique de la Ville, et la finesse de ses apports et la multitude de ses apports me donnent beaucoup d'espoir quant à l'évolution positive de ces quartiers sur le 7^e arrondissement. Et également Monsieur BOSETTI pour le travail partenarial

que nous faisons non seulement sur le 7^e, mais également au niveau ville, car beaucoup des projets que j'ai souhaité mener dans le cadre de ma délégation n'auraient pas été possibles sans son apport, sans son écoute précieuse et sa compréhension extrêmement fine et importante de l'ensemble de ces problématiques. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur CHIHI. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est noté, il est adopté.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Abstentions : Mme DESRIEUX, Mme BREUIL

Mme LA MAIRE : Je vous propose de passer au rapport suivant qui concerne l'avis de la Ville de Lyon sur le règlement local de publicité de la Métropole de Lyon et il nous est présenté par Madame GALLICE. Vous avez la parole.

**8 3455 - Avis sur le projet de règlement local de publicité de la Métropole de Lyon
- Direction de l'Économie du Commerce et de l'Artisanat**

Rapporteuse : Maxence GALLICE

Mme GALLICE : Merci beaucoup, Madame la Maire. Bonsoir à toutes et à tous, je vais essayer d'être un peu plus brève que la précédente délibération.

Comme son nom l'indique, elle concerne le nouveau RLPI pour Règlement Local de Publicité Intercommunal puisque jusqu'à présent, la publicité était règlementée par les communes sur leur territoire et elle sera désormais centralisée par la Métropole et également contrôlée.

Le RLPI, c'est un document essentiel qui est là pour réguler la publicité dans l'espace public, uniquement à l'échelle de l'ensemble des communes de la Métropole. Il va permettre d'encadrer les publicités par leur taille, leur implantation, leur densité, mais aussi tout ce qui touche aux enseignes commerciales, aux pré-enseignes, etc.

C'est un document qui est établi en étroite collaboration avec les communes avec le dialogue des acteurs économiques et associatifs. Ce nouveau règlement, il a revu ses ambitions à la hausse pour un espace public qui se veut plus apaisé avec une meilleure qualité paysagère, une meilleure prise en compte des enjeux énergétiques et des enjeux de biodiversité avec un modèle publicitaire plus favorable aux commerces de proximité et n'incitant pas à la surconsommation.

Je vais rentrer un petit peu dans les détails techniques sans trop être exhaustive. Les panneaux publicitaires sont nommés mobiliers urbains au sein du RLPI et ils se sont actuellement multipliés dans les rues ces dernières années. Dans le nouveau règlement, il va y avoir certains changements qui vont être plus favorables dans le sens d'une diminution de la présence publicitaire dans l'espace public. Par exemple, on va notamment étendre les horaires d'extinction des publicités lumineuses pour lutter contre la pollution lumineuse la nuit ; interdire les écrans numériques qui sont énergivores et polluants ; interdire les publicités sur toiture qui venaient dégrader le paysage et le patrimoine. On a l'exemple des quais de Guillotière dans le 7^e où récemment, le panneau 6^e Sens a été enlevé. Le règlement va aussi permettre de limiter par exemple la taille des mobiliers urbains à 2 m² à partir du 1^{er} janvier 2026, mais il va aussi règlementer tout ce qui touche aux bâches publicitaires de chantier, la présence des panneaux, leur nombre, leur densité selon un zonage très précis. Il va règlementer aussi tout ce qui est enseigne commerciale, donc leur taille, leur multiplicité, leur luminosité et il y a bien sûr bien d'autres règles tout aussi techniques les unes que les autres.

Pour en revenir sur le règlement, les choix ne sont pas anodins puisque l'on ne peut pas règlementer le contenu de la publicité qui peut parfois véhiculer des images qui ne sont pas très positives et il y a un réel enjeu de venir règlementer leur nombre et leur visibilité dans l'espace public, notamment leur taille et permettre à tous d'avoir accès à des quartiers qui vont être apaisés. Je pense que l'on peut également saluer le travail des élus, des équipes des

communes et de la Métropole, qui s'est fait ces dernières années, mais aussi tout le secteur associatif et des commerçants puisque c'est un travail qui a commencé il y a de ça plusieurs années, trois ou quatre ans, il me semble, et le RLPI sera à voter courant de l'été 2022. Ce nouveau RLP permettra d'apaiser nos vœux et je vous invite à voter favorablement. Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GALLICE, pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce sujet ? Oui, Madame DESRIEUX, vous avez la parole.

Mme DESRIEUX : Merci, Madame la Maire. Plusieurs petits points. Pour commencer, par rapport à ces enseignes lumineuses, je sais bien que le travail est sans doute titanesque, néanmoins, il en persiste encore beaucoup bien plus clignotantes ou bien plus énergivores que celles qui font étalage dans les publicités, mais voilà, je tenais à vous le souligner.

Par ailleurs, c'est un petit regret que je vous partage, c'est celui de la disparition des panneaux d'information qui parfois restaient un moyen de communication dans la ville avec un accès pour tous et notamment pour les messages que pouvaient passer les associations.

En ces termes, en parlant de communication et d'information, je voulais partager avec vous ce soir la surprise de ne pas voir à l'ordre du jour les éléments sur les propositions d'avis du maire de Lyon sur la prochaine étape de la zone à faibles émissions. Nous avons déjà manifesté cette surprise en commission vendredi dernier par la voix de Laurence CROIZIER, mais il semble important de le redire ici, ce soir. Nous avons eu l'avis sur le PLU-H précédemment, l'avis sur le RLP, mais sur la ZFE, rien. Pourtant, après notre alerte de vendredi, vous auriez pu quand même inscrire ce rapport en urgence à l'ordre du jour dans notre conseil comme ça se fait pour d'autres occasions.

Idem pour le plan de protection de l'atmosphère pour lequel l'État attend notre avis avant le 25 mars. À croire finalement que la qualité de l'air ne vous intéresse pas tant que ça. En effet, la Métropole de Lyon doit avoir une ZFE car nous avons malheureusement un air encore bien trop pollué. C'est la précédente majorité métropolitaine qui a engagé le processus dans ce domaine, processus que notre famille politique a soutenu et nous avons même en son temps porté des amendements pour que tout le territoire de la Ville de Lyon soit concerné par cette ZFE puisqu'il existe certains secteurs exclus sur les 5^e, 7^e, le nôtre, et le 9^e arrondissement.

La prochaine étape légale est l'interdiction de circuler et de stationner pour les véhicules et en particulier les vignettes Crit'Air 5 et plus et les deux-roues motorisés de plus de vingt-cinq ans. Cette obligation légale doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2023 et un dispositif d'aide de l'État est prévu à cette date. Pour les deux roues, ils sont au nombre de cinq-mille sur la Métropole, pour les véhicules, ils sont un peu plus de vingt-deux-mille sur la Métropole, dont un peu plus de six-mille sur la ville de Lyon. Pour être exhaustif, il faudrait également prendre en compte ce type de véhicule sur les intercommunalités voisines, car ces personnes sont susceptibles de vouloir se rendre sur notre territoire et là, on dépasse les quarante-cinq-mille véhicules. Voilà pour les chiffres.

Dans le cadre de cette future interdiction, une consultation réglementaire a été engagée du 3 au 26 novembre 2021, puis au vu de la très, très faible participation, une relance de cette concertation a eu lieu du 8 décembre au 5 février. D'ailleurs, Madame la Maire, pouvez-vous nous dire combien d'avis ont été déposés sur les cahiers de notre mairie ? Dans le cadre de cette concertation réglementaire, se fait la consultation des personnes publiques associées et c'est là que la Ville de Lyon doit rendre un avis avant le 22 février ; or, l'absence de présentation d'une délibération ce jour, en conseil d'arrondissement notamment, empêchera tout débat et tout vote avant cette date du 22 février. Nous regrettons profondément et surtout de la part de personnes qui veulent être porteurs de cette démocratie et de la concertation.

Nous avons vu avec les Gilets Jaunes comment les décisions mal comprises, car mal expliquées et mal accompagnées, pouvaient mettre le feu aux poudres, c'est pourquoi il nous semblait utile de faire ces quelques remarques ce soir. Je vous remercie de votre écoute.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame DESRIEUX. Je vais peut-être commencer à vous répondre sur la délibération en question et notamment votre question sur les panneaux d'information.

Je partage effectivement ce souci-là et d'ailleurs, côté mairie du 7^e, dès le début du mandat, on a commandé des nouveaux panneaux d'information. On a un nouveau panneau d'information devant la mairie du 7^e arrondissement où c'est essentiellement des informations associatives, et idem pour tous nos équipements transférés. Devant la Maison de la Guillotière, il y a un panneau d'affichage pour les associations et pareil à la Maison Ravier. Concernant les panneaux d'affichage libres dans les rues qui permettent d'informer sur un certain nombre d'évènements ou aussi l'expression de la démocratie, il y a un travail qui est engagé par la Ville de Lyon, on a été saisi de cette question en tant qu'arrondissement et nous avons pu y répondre avec Boris MIACHON DEBARD et nous avons demandé à doubler ce nombre de panneaux d'information. Le processus suit bien son cours.

Concernant la ZFE, je suis quand même un petit peu surprise de votre intervention, parce qu'effectivement, ce n'était pas à l'ordre du jour de ce conseil d'arrondissement, et vous avez un outil qui permet de mettre des questions à l'ordre du jour. Cet outil, ce sont les questions orales que vous pouvez déposer jusqu'à 48 heures avant la tenue du conseil d'arrondissement, donc si vous souhaitiez avoir des réponses réellement précises sur la ZFE, vous auriez pu vous saisir de cet outil et nous aurions préparé une réponse. Après, je vous confirme que les réunions de concertation sont bien en cours, il y en a dans toutes les communes, dans les arrondissements, il y en a avec les différents interlocuteurs, que ce soit les CIL, les conseils de quartier, les élus, toutes ces concertations, et toutes ces réunions d'information et de concertation sont bien en cours avec le souci, évidemment, que la mesure soit bien comprise, que toutes les politiques d'accompagnement qui vont être mises en place soient bien connues de toutes et tous pour que cette transition se fasse au mieux et qu'à la fin, on puisse tous contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air, la réduction de la pollution et donc des maladies afférentes. Je m'arrêterai là, parce que ce n'était effectivement pas le sujet de la délibération que je soumetts à vos voix.

Qui est contre ? C'est noté. Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Vote contre : Mme DESRIEUX, Mme BREUIL

Mme LA MAIRE : Nous pouvons désormais passer aux trois rapports suivants qui sont rapportés par Monsieur ESCARAVAGE et qui concernent l'insertion et l'emploi. Monsieur ESCARAVAGE, vous avez la parole.

- 9 3392 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 925 864 euros à la Mission locale de Lyon, sise 24 rue Etienne Rognon à Lyon 7^e - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente - Direction du Développement Territorial**
- 10 3393 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 760 918 euros à l'Association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES), sise 24 rue Etienne Rognon à Lyon 7^e - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente – Direction du Développement Territorial**
- 11 3394 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 500 852 euros à la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMIE), sise 24 rue Etienne Rognon à Lyon 7^e - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente - Direction du Développement Territorial**

Rapporteur : Clément ESCARAVAGE

M. ESCARAVAGE : Merci, Madame la Maire. Chers collègues, en effet, je vais vous présenter conjointement les trois rapports suivants qui sont le 3392, 3393 et 3394 qui concernent des subventions au triptyque de l'insertion et de l'emploi de la Ville de Lyon que sont la Mission locale, l'association ALLIES et la MMIE (Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi) qui sont vraiment les trois acteurs qui travaillent de concert et sur lesquels s'appuie la Ville de Lyon pour développer toute sa politique de l'emploi et de l'insertion. Ce sont des délib' que je vous ai déjà

présentées l'an dernier avec des montants sensiblement équivalents, c'est-à-dire 925 000 euros pour la Mission locale, 760 000 pour l'association ALLIES, et environ 500 000 euros pour la MMIE. Il faut savoir que ce sont des structures qui agissent sur l'ensemble de la ville, voire de la métropole, et que nous, 7^e, sommes consultés sur ces délib' là parce que leurs sièges sont dans le 7^e et que l'on a le privilège de parler emploi après avoir parlé sécurité, après avoir parlé PLU, on enchaîne et je vais essayer d'être un peu plus rapide que les collègues précédents.

Pour vous brosser rapidement le portrait de l'action sur l'insertion et l'emploi, en gros, dans ces trois acteurs, on a la maison métropolitaine de l'insertion et de l'emploi qui s'occupe principalement de coordonner l'ensemble des acteurs de l'insertion, notamment via les conseillers emploi et insertion qui sont présents dans chaque arrondissement et qui travaillent souvent sur deux ou trois arrondissements chacun et qui mobilisent également les entreprises et notamment via la charte des Mille (1000 entreprises pour l'emploi). On a ensuite les Missions locales qui, elles, s'occupent uniquement des jeunes de 16 à 25 ans pour les accompagner vers leur premier emploi. Et ensuite, l'association ALLIES qui, elle, va s'occuper de toute la partie innovation et formation, de la partie de l'exclusion. En gros, pour faire simple, elle va s'occuper des plus de 25 ans.

On a un quatrième acteur qui est l'École de la deuxième chance qui est arrivée dans le 7^e cette année, mais dont je laisserai Eugénie WIBER vous parler, parce qu'étant membre du conseil d'administration, je ne peux pas vous en parler en conseil d'arrondissement.

Quelques réalisations rapides sur 2021, sur tous ces acteurs-là, on en avait déjà parlé dans ce conseil d'arrondissement, l'ouverture de la Maison pour l'emploi de Gerland qui a été ouverte en début d'année et qui fonctionne très bien. Tellement bien qu'elle risque sans doute de s'agrandir parce qu'il y a de la demande et ils commencent déjà à être à l'étroit. Je ne sais pas si c'est vraiment une bonne nouvelle pour l'état de l'emploi dans notre pays et dans notre arrondissement, mais en tout cas, c'est que l'outil utilisé, l'outil de la Ville, fonctionne et est apprécié des chercheurs d'emploi.

Un autre dossier qui a été développé cette année et qui est très intéressant, je trouve, même s'il est dans le 3^e arrondissement, c'est l'atelier emploi de la Part-Dieu qui est vraiment, pour le coup, quelque chose de très innovant. C'est-à-dire que ces trois acteurs, la Mission locale, ALLIES, la MMIE et les acteurs étatiques tels que Pôle Emploi, par exemple, se sont mis ensemble avec la Ville et la Métro pour ouvrir un espace emploi dans le centre commercial de la Part-Dieu. Pour ceux qui sont habitués, c'est en face de Primark, m'a-t-on dit. Je vois plus où est l'atelier emploi que Primark, mais bon, ça, c'est mon cas perso. Il permet d'accueillir les jeunes de 16 à 25 ans sans rendez-vous et, pareil, il a rencontré vraiment un énorme succès, plus que ce à quoi tous les professionnels s'attendaient. C'est-à-dire que l'on a beaucoup de jeunes qui poussent la porte et qui viennent discuter, chercher des solutions pour leurs envies, leurs besoins et l'on a quelques belles histoires qui se sont déjà passées dans ce lieu-là, notamment un jeune dont le rêve était de travailler pour une certaine entreprise assez connue de la place et qui ne voyait pas du tout comment faire. Grâce au conseiller de l'atelier emploi, il a pu être embauché dans cette boîte-là, ce qui aurait été compliqué par les circuits actuels, parce que tout simplement, il n'aurait jamais, je pense, pensé à aller à la Maison pour l'emploi de Gerland ou à pousser la porte du Pôle Emploi. Autre projet que développent ces acteurs-là, le projet Territoire zéro chômeur qui sera dans le quartier Plaine Santy du 8^e, mais pas bien loin de chez nous non plus. Et enfin, pour vous dire aussi que parmi les instances de gouvernance de cette politique d'insertion, il y a ce que l'on appelle la commission d'insertion d'arrondissement que l'on tient régulièrement dans le 7^e arrondissement, en lien avec nous, mairie du 7^e, et la MMIE et tous les acteurs de l'insertion, et qu'à partir de 2022, on va les tenir conjointement avec nos collègues du 8^e arrondissement puisque l'on a les mêmes acteurs de l'insertion sur les deux arrondissements, souvent les mêmes publics aussi. On va sans doute gagner en synergie aussi en travaillant conjointement, 7 et 8, sur ce projet-là. Ça nous permettra aussi de voir un peu comment se développe justement le Territoire zéro chômeur de longue durée du 8^e.

Je m'en arrête là et je vous propose de donner un avis favorable à ces trois délibérations. Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ESCARAVAGE. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur le sujet ? Non, je les sou mets donc à vos voix. On va commencer par le rapport 3392. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On passe au rapport 3393. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Et le dernier, c'est donc le 3394. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Comme Monsieur ESCARAVAGE nous l'avait annoncé, c'est donc Madame WIBER qui présente le rapport suivant, le 3395 sur l'École de la deuxième chance. Vous avez la parole, Madame WIBER.

12 3395 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général d'un montant de 80 000 euros à l'association École de la deuxième chance Rhône Lyon Métropole, sise 12 Impasse des Chalets à Lyon 7^e - Approbation et autorisation de signature de la convention-cadre 2022 - Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Eugénie WIBER

Mme WIBER : Merci, Madame la Maire. On change d'adjoint, mais pas de thématique, parce que l'on reste sur le sujet de l'insertion par l'emploi.

C'est une délibération qui porte sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 80 000 euros à l'association de l'École de la deuxième chance.

Cette subvention s'inscrit dans la poursuite des actions de cette association dans le cadre du contrat de ville sur la période 2015-2025. Ce contrat de ville formalise les engagements de l'État, de la région Auvergne-Rhône-Alpes, de la Métropole et de la Ville de Lyon, ainsi que d'autres partenaires de la politique de la ville pour la mise en œuvre d'une politique de développement global et de solidarité entre les quartiers de notre agglomération.

Dans ce cadre-là, l'École de la deuxième chance accompagne des jeunes de 16 à 25 ans en situation de décrochage scolaire par des actions d'éducation, de formation culturelle ou sportive, qui sont organisées dans un parcours en alternance. Sur l'année 2020, ce sont deux-cent-six stagiaires qui ont été accompagnés par l'École de la deuxième chance, et deux-cent-quarante entreprises partenaires qui ont accueilli des jeunes en alternance.

La nouveauté, comme le disait Monsieur ESCARAVAGE, c'est que depuis octobre dernier, l'association a déménagé dans notre arrondissement, impasse des Chalets, et elle envisage de doubler le nombre de jeunes accompagnés en passant de deux-cents à quatre-cents sur l'année 2022.

Je vous invite à donner un avis favorable à cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame WIBER. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur le sujet ? Non, je sou mets donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ne participent pas au vote : M. ESCARAVAGE, Mme VACHER

Mme LA MAIRE : Je vous propose de passer à la présentation des deux rapports suivants qui concernent les propositions d'animations socioéducatives pour les jeunes Lyonnais et Lyonnaises et c'est Madame VACHER qui va nous les présenter. Vous avez la parole.

- 13 3399 - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socioéducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes Lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières – Programmation initiale 2022 pour un montant total de 50 800 euros - Direction du Développement Territorial**
- 14 3398 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation initiale 2022 pour un montant total de 25 800 euros - Direction du Développement Territorial**

Rapporteuse : Lucie VACHER

Mme VACHER : Merci, Madame la Maire. Nous venons de donner un avis favorable à la nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, en attendant sa signature officielle et sa mise en œuvre, les deux délibérations que je vais vous présenter se réfèrent pour une dernière fois à l'ancienne stratégie datée de 2014. Elle se réfère plus particulièrement à l'axe visant à renforcer et diversifier les actions en direction du public jeune, donc 12-25 ans, notamment en vue d'éviter des passages à l'acte délictueux. Ce sont là des exemples concrets d'actions qui vont être réalisées en 2022. Pour la première délibération, la 3339, elle concerne l'attribution de subventions de fonctionnement pour une enveloppe globale de 50 800 euros à des associations de caractère socioéducatif qui organisent des chantiers loisirs à destination des jeunes Lyonnais qui rencontrent des difficultés sociales et financières.

Ces chantiers s'adressent aux 14-18 ans sur des temps extrascolaires et permettent le plus souvent aux jeunes de financer des départs en vacances. Cela va se vérifier notamment pour le 7^e si la délibération est votée puisqu'il vous est proposé d'accorder à l'Arche de Noé une subvention de 3 500 euros pour réaliser trois chantiers de loisirs en partenariat avec un EHPAD et avec un CHRS. Chantiers qui financeront un projet de séjour.

La seconde délibération, la 3398, est une délibération que nous avons l'habitude de voter en conseil d'arrondissement et qui concerne l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances. Pour rappel, ce dispositif Ville Vie Vacances est financé par l'État qui en a confié la gestion à la Ville de Lyon. Et pour rappel également, il permet de soutenir des associations qui organisent des activités socioéducatives pendant les congés scolaires pour les jeunes de 11 à 18 ans en situation de rupture ou d'échec scolaire ou en difficulté d'insertion sociale. La programmation initiale 2022 qu'il vous est proposé d'approuver est de 25 800 euros. Pour le 7^e arrondissement, les jeunes de la Cité Jardin seront à l'honneur avec un soutien à trois associations qui proposent des animations sportives, culturelles, citoyennes, et/ou encore des séjours sur ces mêmes thématiques.

Je vous remercie, chers collègues, de donner des avis favorables à ces délibérations.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame VACHER. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur le sujet ? Je n'en vois pas, je sou mets donc le premier rapport à vos voix, le 3399. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On passe au 3398. Ce n'est pas logique, mais on passe au 3398. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté également.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Madame VACHER, vous avez à nouveau la parole pour la présentation du rapport suivant, le 3388.

15 3388 - Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant total de 15 287 329 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire - Approbation et autorisation de signature des conventions-cadres avec chacune des associations - Direction du Développement Territorial

Rapporteure : Lucie VACHER

Mme VACHER : Oui, merci, Madame la Maire. Chers collègues, les trois délibérations suivantes vont concerner des soutiens aux structures d'éducation populaire.

L'éducation populaire est une ressource essentielle pour relever les défis sociétaux et environnementaux d'aujourd'hui. Ces associations, par leur fort ancrage territorial et en s'engageant au côté des personnes, en accompagnant les projets de ces personnes, mais aussi, contribuent ainsi à développer la capacité des individus à comprendre le monde et à construire des leviers d'action individuels et collectifs. Elles sont des acteurs et actrices importantes du dynamisme de notre arrondissement et de ses quartiers. J'en viens à la délibération 3388, je vous l'avais annoncé lors d'un précédent conseil d'arrondissement, il y a une démarche partenariale qui a été lancée par la Ville de Lyon et plus particulièrement par Julie NUBLAT-FAURE, adjointe notamment à la jeunesse, vie associative et éducation populaire. Ce travail partenarial a été lancé à l'automne 2020 et il avait pour but de définir des enjeux partagés et de coconstruire le nouveau cadre partenarial 2022-2025 entre la Ville de Lyon et les structures d'éducation populaire.

Bien entendu, dans ce cadre-là, le secteur associatif, les fédérations, plusieurs délégations aussi au sein de la mairie de Lyon avec une volonté de transversalité ainsi que les élus d'arrondissement ont été associés. Je suis ravie de vous présenter aujourd'hui le résultat de ce travail ainsi que l'ensemble du processus de concertation puisqu'il me paraît assez innovant et en tout cas traduire en acte les modalités partenariales renouvelées.

Les trois priorités transversales qui ont été retenues sont les suivantes :

- La première est une politique jeunesse productrice de lien social et de démocratie ;
- La seconde, une démarche d'accompagnement de la transition écologique et sociale comme vecteur d'émancipation et de revitalisation démocratique ;
- La dernière, le soutien à la liberté associative. Les associations étant considérées comme des vecteurs de transformation sociale.

Suite à cette formalisation des priorités actées, il y a un appel à initiatives associatives qui a été lancé au printemps 2021 à destination des associations d'éducation populaire présentes à Lyon autour de cinq enjeux prioritaires qui sont développés dans la délibération. Quarante-six projets ont ensuite été reçus, analysés à partir de critères, là aussi précisés dans la délibération. Puis une commission d'élus de la Ville de Lyon et d'élus d'arrondissement s'est réunie le 9 juin dernier pour statuer sur l'éligibilité des projets. Quarante-deux associations ont été présélectionnées et ont ensuite été auditionnées en mairie d'arrondissement. Nous en avons reçu quatre dans le 7^e : l'Arche de Noé, la Maison de l'enfance du 7^e, la MJC Jean Macé et le Centre social de Gerland. C'est à l'issue de ce processus de sélection que quarante associations ont été retenues, dont incluant les quatre du 7^e.

Cette délibération vous propose de formaliser le partenariat entre ces quarante associations et la Ville de Lyon par l'approbation de conventions-cadres d'une durée de quatre ans et donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions. La formalisation du partenariat est complétée par l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 15 287 329 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance et différentes associations d'éducation populaire pour qu'elles puissent développer leur projet social à l'échelle des arrondissements. Il est à noter une augmentation de l'enveloppe globale qui inclut les nouveaux équipements, un soutien aux associations les plus fragiles ou encore le soutien à des projets nouveaux. Ce qui n'est pas forcément visible dans cette délibération puisque l'on vote une première tranche, seulement.

Je vous remercie, chers collègues, de voter favorablement cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame VACHER. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur le sujet ? Non, je soumetts donc le rapport à vos voix, on est bien sur le 3388. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Vous avez à nouveau la parole, Madame VACHER pour le 3390.

16 3390 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général d'un montant de 1 745 327 euros à l'association « Fédération Léo Lagrange - Centre Est », sise 2 rue Maurice Moissonnier à Vaulx-en-Velin - Approbation et autorisation de signature d'un avenant à la convention cadre 2018-2021 - Direction du Développement Territorial

Rapporteuse : Lucie VACHER

Mme VACHER : Je vous remercie. Je vais faire un peu plus rapidement vu que ça découle de ce que je viens de présenter.

Pour la 3390, ça concerne une subvention à l'association « Fédération Léo Lagrange – Centre Est ». Cette association avait un partenariat avec la Ville de Lyon dans le cadre d'une convention-cadre 2018-2020. Toutes les conventions-cadres signées avec les associations d'éducation populaire partenaires de la Ville de Lyon avaient fait l'objet l'année dernière, et nous l'avions voté en conseil d'arrondissement, d'un avenant pour proroger d'un an ces conventions et permettre justement l'ensemble du travail de concertation que je viens de vous présenter. La Fédération Léo Lagrange, quant à elle, n'a pas répondu à l'appel à initiatives associatives avec pour conséquence le non-renouvellement de son partenariat avec la Ville de Lyon à échéance de la convention-cadre prorogée, c'est-à-dire à échéance de cette année.

Là, il vous est proposé, pour qu'elle puisse poursuivre son activité qui concerne notamment la gestion des temps périscolaires dans quatre arrondissements, dont le 7^e, et de pouvoir organiser la continuité d'activité qui est proposée aux familles et à leurs enfants, le temps que les services puissent proposer de nouveaux cadres pour le secteur d'intervention de Léo Lagrange, d'approuver un dernier avenant de prorogation d'un an de la précédente convention-cadre qui mènera le partenariat jusqu'au 31 décembre 2022. Et d'approuver également l'attribution d'une subvention de fonctionnement général de 1 745 327 euros.

Je vous remercie de voter favorablement cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame VACHER. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur le sujet ? Non, je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté, mais c'est noté, Madame DESRIEUX.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Abstentions : Mme DESRIEUX, Mme BREUIL

Mme LA MAIRE : On passe au dernier rapport vous concernant, Madame VACHER, le 3389. Vous avez la parole.

17 3389 - Attribution d'une subvention de fonctionnement au FONJEP d'un montant de 701 167 euros à titre de participation financière aux postes de directeurs des 12 Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes entre la Ville de Lyon, le FONJEP, les associations gestionnaires des MJC - Direction du Développement Territorial

Rapporteuse : Lucie VACHER

Mme VACHER : Oui, merci. Dans la continuité, voici la dernière délibération qui concerne les structures d'éducation populaire. Celle-ci est basique et elle vous propose d'approuver, d'autoriser, Monsieur le Maire de Lyon à apporter un soutien de la Ville de Lyon au FONJEP (le Fond de Coopération pour la Jeunesse et l'Éducation Populaire) afin de participer au financement des postes des directeurs des douze MJC lyonnaises au titre de l'année 2022.

L'enveloppe totale pour les douze postes est de 701 167 euros et qui inclut les 54 129 euros pour la MJC de notre arrondissement.

Je vous remercie de voter favorablement cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame VACHER. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur le sujet ? Non, je sou mets donc le rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vous propose désormais aux rapports liés aux politiques culturelles avec Monsieur ORGOGOZO et notamment le rapport 3400 sur l'association Ébulliscience. Vous avez la parole.

18 3400 - Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre pluriannuelle avec l'association Ébulliscience, sise 12 rue des Onchères à Vaulx-en-Velin et attribution d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 102 700 euros - Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Bonsoir, tout le monde, et merci. Concernant ce premier rapport, en janvier dernier, nous votions une délibération équivalente concernant l'association Ébulliscience et c'était d'ailleurs l'occasion pour moi, à l'époque, d'insister sur l'importance absolument cruciale selon moi que revêt la culture scientifique qui n'est pas tant un amas de connaissances que le développement d'une méthode de raisonnement et de discernement entre le vrai, le faux et le plausible. J'insiste, car ce discernement entre une information vérifiée et approuvée par une communauté, d'une hypothèse ou idée émise par un individu, aussi brillant fût-il, est importante. En un mot, c'est : apprendre et comprendre la différence entre connaissance scientifique et recherche scientifique, comme nous le rappelle si justement le philosophe et physicien, Étienne KLEIN. Je pense que cette année écoulée nous a montré combien cette notion pourtant simple avait été malmenée sur à peu près tous les sujets possibles et impactant fondamentalement la vie actuelle et future de tous les citoyens.

Et donc, en organisant de nombreux stages et ateliers scientifico-ludiques, sur les temps scolaires et périscolaires, Ébulliscience œuvre à promouvoir ces notions et est désormais implantée depuis longtemps, 2004, pour être précis, dans le projet éducatif du territoire lyonnais. Cette délibération vise la signature d'une convention entre la Ville de Lyon et Ébulliscience pour les années 2022-2024 en lui allouant une subvention identique à 2021 et 2020, à savoir 102 700 euros.

De nombreux stages sont organisés dans le 7^e arrondissement notamment, par Ébulliscience, en particulier à l'école Berthelot et d'une manière générale, je tiens à insister sur le dynamisme du 7^e arrondissement dans ce domaine avec d'autres structures. Il y a certes Ébulliscience, mais il y a aussi l'ENS ou la MMI (la Maison des Mathématiques et de l'Informatique) qui permettent, en complément d'Ébulliscience de s'adresser à tous les citoyennes et les citoyens sur ces sujets, peu importe leur âge.

Je vous invite à voter favorablement.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ORGOGOZO. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur le sujet ? Non, je sou mets donc le rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On peut passer au rapport suivant qui concerne l'aide de la Ville aux « Scènes découvertes » et notamment à celles du 7^e arrondissement. Vous avez la parole, Monsieur ORGOGOZO.

19 3424 - Attribution de subventions de fonctionnement aux huit lieux conventionnés « Scènes découvertes » pour un montant global de 239 000 euros sur les enveloppes Fonds d'intervention culturel et Fonds d'intervention musiques actuelles : Approbation de conventions - Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Créé en 2002, le dispositif « Scènes découvertes » vise à aider certaines structures (huit, en l'occurrence, pour le moment) qui s'engagent en contrepartie à favoriser la rencontre avec le public de jeunes structures professionnelles, explorer des approches artistiques originales et accompagner ces jeunes artistes à se professionnaliser.

Les bilans de ce dispositif sont très positifs et ainsi, un nouvel appel à projets sera lancé pour la période 2022-2025. Cette délibération vise donc juste à prolonger le soutien déjà accordé à ces huit structures, pour la période de janvier à août pour des montants identiques, mais rapportés au nombre de mois concernés.

Deux de ces structures sont dans le 7^e arrondissement, l'association Désoblique qui est basée au Croiseur, et l'association « Si tu... » qui est basée au théâtre de l'Élysée. L'occasion de rappeler le rayonnement que permettent ces deux structures sur notre territoire.

D'une part Désoblique qui est un centre de formation et de résidence d'artistes, mais a permis aussi aux structures accueillies de se produire devant divers publics scolaires ou non et avec de nombreuses actions culturelles avec les élèves de l'arrondissement, notamment, tout au long de l'année. À noter d'ailleurs qu'en mars prochain aura lieu la huitième édition du festival Impulsion, je vous invite à y faire un tour.

D'autre part, la deuxième association, c'est « Si tu... » qui est basée au théâtre de l'Élysée et qui est résolument tournée vers les jeunes compagnies et l'exploration de nouvelles esthétiques au croisement de différents genres. La programmation 2021-2022 a d'ailleurs repris malgré les aléas de 2021 et met en avant de nombreuses compagnies lyonnaises, ce qui est l'un des autres axes très importants, que je n'avais pas mentionné, de ce dispositif.

Pour l'association Désoblique, il est proposé une aide de 34 000 euros et de 40 000 euros pour l'association « Si tu... ».

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ORGOGOZO. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non, je sou mets donc le rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Après la culture, le sport et en l'absence de Monsieur FEKRANE, c'est Madame LECLUSE qui va rapporter les deux rapports suivants et l'on va commencer par le 3345 qui concerne les attributions de subventions de fonctionnement aux clubs amateurs. Vous avez la parole, Madame LECLUSE.

20 3345 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs au titre de la saison 2021-2022 - Approbation de conventions-cadres et de conventions d'application avec ces associations - Direction des Sports

Rapporteuse : Florence LECLUSE

Mme LECLUSE : Re-bonsoir. En effet, il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement à de très nombreux clubs sportifs amateurs au titre de la saison 2021-2022.

La Ville de Lyon est véritablement déterminée à soutenir une politique sportive incitative face à l'urgence climatique et sociale et les acteurs du sport amateur ont un rôle essentiel à jouer dans la transition écologique, la lutte contre toutes les formes de discrimination en faveur d'une démarche inclusive et solidaire. Dans le cadre de cette année 2021-2022, cent-cinquante-six dossiers de demande de subvention ont été reçus par la direction des sports, parmi lesquels trente nouvelles demandes démontrant ainsi le dynamisme de ce secteur sur la ville de Lyon. Tous ces dossiers représentaient plus d'une cinquantaine de disciplines.

Pour analyser ces différents dossiers, il est apparu nécessaire de les analyser selon des critères plus objectifs, plus qualitatifs et pour reprendre l'intervention autour du sport au féminin, en effet, les critères de féminisation, d'inclusion sociale notamment ou de lutte contre les discriminations ont été mis dans une grille qui a permis l'analyse de ces cent-cinquante-six dossiers de demande de subvention.

Sur le 7^e arrondissement, les subventions sont proposées d'être attribuées à dix-huit associations, dont trois nouvelles : No Kachi Lyon, Lyon Tchoukball Club et Ultimate des Gônes. Pour ceux qui ne connaîtraient pas bien tout ça, le No Kachi Lyon milite pour le sport santé, notamment en faveur des seniors. Le Lyon Tchoukball Club, le Tchoukball est un sport suisse qui mélange le handball, la pelote basque et le volley-ball. Voilà pour quelques précisions sur ces nouvelles associations qui bénéficieront du soutien de la Ville de Lyon.

Je vous invite à voter favorablement.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame LECLUSE. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur le sujet ? Non, je sou mets donc le rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vous cède à nouveau la parole, Madame LECLUSE, sur le 3461.

21 3461 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 209 000 euros au LOU Rugby SASP - Approbation de la convention-cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et le LOU Rugby SASP - Saison 2021-2022 - Direction des Sports

Rapporteure : Florence LECLUSE

Mme LECLUSE : Le 3461, c'est le renouvellement d'une subvention de fonctionnement au LOU Rugby. Là, on parle de sport professionnel, c'est la reconduction à l'identique de la subvention déjà accordée l'année dernière, et effectivement, dans le cadre de cette subvention, la Ville de Lyon soutien plus spécifiquement les missions proposées par le LOU Rugby autour de la promotion du rugby sur le territoire de l'agglomération lyonnaise, l'engagement de l'association auprès d'autres associations caritatives, la promotion du rugby pratiqué par les femmes, la transition écologique, et enfin, la sécurité du public et la santé.

Je vous invite à voter favorablement.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame LECLUSE. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur le sujet ? Oui, Monsieur BOSETTI, vous avez la parole.

M. BOSETTI : Merci. Samedi dernier, le LOU Rugby s'est de nouveau imposé dans la Challenge Cup qui lui permet de finir en tête de son groupe et de se qualifier pour les 8^{es} de finale du tournoi européen. Par ailleurs, le LOU Rugby enregistre de très bons résultats en Top14 avec une 5^e place plus qu'honorable.

Ces résultats offrent une belle vitrine au rugby lyonnais et Lyon s'affirme de plus en plus comme une terre de rugby et l'association amateur du LOU favorise cet accès à la discipline au plus grand nombre. Il contribue pleinement à cette réussite. Par ailleurs, le club professionnel du LOU que nous subventionnons dans le présent rapport s'engage lui aussi sur des actions de promotion très larges du rugby, notamment en direction du public féminin ou encore à travers un soutien actif à des actions caritatives ou écologiques.

Et puis, notre municipalité va mettre sur la table 800 000 euros l'année prochaine pour accueillir la Coupe du monde de rugby à Lyon de manière à promouvoir la pratique de ce sport à travers une grande fête populaire qui se tiendra, rappelons-le, sur le 7^e arrondissement avec un village dédié. Je salue d'ailleurs le travail préparatoire d'Audrey HENOCQUE, notre adjointe déléguée aux grands événements.

Pour les élus du groupe Lyon en Commun, il est important de rappeler cet état d'esprit qui nous anime et notre attachement à la pratique du sport amateur et professionnel pour ne pas mal interpréter les propos qui vont suivre. Nous soutenons bien sûr le LOU Rugby, mais nous ne voulons plus le faire à n'importe quelle condition, mais bien en toute transparence et surtout tout à fait équitablement. Nous avons en effet connu sous les précédents mandats la montée en puissance du fameux modèle lyonnais qui faisait la part belle au rayonnement de la ville, à tout ce qui pouvait nous faire briller à l'extérieur et à une forme quasi obsessionnelle de l'attractivité. Sans parler des effets de bord de cette stratégie, je pense notamment au prix du logement à Lyon qui a explosé, il faut mesurer aussi les arbitrages politiques qui en ont découlé. Le tapis rouge budgétaire a été déroulé aux premiers de cordée dans tous les domaines et en somme, la municipalité arrosait là où c'était déjà mouillé. Et dans le domaine du sport, la Ville de Lyon, ou le Grand Lyon à l'époque, faisait la part belle aux grands groupes économiques comme l'Olympique Lyonnais ou le LOU Rugby et l'on se rappelle que la majorité métropolitaine, à l'époque, a vendu des terrains à des prix scandaleusement bas à l'Olympique Lyonnais qui induisaient par ailleurs des frais d'aménagement colossaux aux alentours du grand stade qui étaient bien évidemment portés par le contribuable. Et de la même manière, nos prédécesseurs à la Ville ont cédé l'exploitation du stade de Gerland au LOU Rugby dans un montage financier d'ailleurs plus que hasardeux puisqu'il était dénoncé aussi bien à gauche qu'à droite, mais aussi par la chambre régionale des comptes qui nous expliquait que la Ville avait joué très clairement contre ses intérêts, bradant par ailleurs, faut-il le rappeler ce soir, une piscine municipale alors que notre collectivité en manque encore cruellement.

Donc, depuis notre prise de fonction, nous nous réjouissons que ce positionnement politique ait pu enfin évoluer sous la houlette de notre adjointe au sport, Julie NUBLAT-FAURE. À notre arrivée, nous avons ainsi diminué par deux notre achat de places en loges auprès du LOU Rugby pour aller sur un montant plus acceptable et passant de 190 000 euros à 86 000 euros.

Nous réduisons cette année, c'était dans le rapport précédent, de 150 000 euros notre soutien à l'association du LOU. Non pas parce que leur implication, leur action, ne serait pas bonne, mais cette association bénéficiait auparavant d'un ratio de subventions par adhérent totalement disproportionné par rapport aux autres clubs sportifs de la ville, et donc, nous revenons à un traitement équitable entre ce club sportif et les autres clubs municipaux.

Enfin, nous négocions actuellement avec le LOU pour ne pas porter budgétairement le coût de la rénovation de la piscine de Gerland, celle-là même que nous serons désormais obligés de louer lorsqu'elle sera rénovée compte tenu du montage contractuel opéré par nos prédécesseurs. Je parle de la location des lignes pour les activités scolaires et là, il y a plusieurs millions d'euros en jeu. Donc, c'est au regard de ce rééquilibrage global dans la relation au club que nous voterons favorablement ce rapport. Nous saluons, bien sûr, je le redis, le travail formidable du LOU Rugby, tout en revenant à un soutien raisonné et équitable qui nous permet de soutenir d'ailleurs de nouveaux clubs sportifs ou d'accentuer notre subvention à des plus petits, c'était le cas dans le rapport précédent. Nous voterons donc favorablement, je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur BOSETTI. Je soumets donc le rapport à vos voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CA du 18 janvier 2022

Mme LA MAIRE : Madame LECLUSE, vous avez la parole pour le dernier rapport sportif concernant la traversée à la nage de Lyon de ce week-end. Je vous laisse nous présenter tout ça.

22 3458 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association Thalassa Lyon Plongée pour l'organisation de la 41^e édition de l'évènement « Traversée de Lyon à la nage avec palmes » le 23 janvier 2022 - Direction des Évènements et Animation

Rapporteure : Florence LECLUSE

Mme LECLUSE : Ça va être très rapide, tout est dit dans le titre. Effectivement, c'est une proposition d'attribuer une subvention de 1 000 euros à l'association Thalassa Lyon Plongée qui organise la 41^e édition de l'évènement « Traversée de Lyon à la nage avec palmes ». Rendez-vous ce week-end.

Mme LA MAIRE : Merci. Donc, avant d'aller voir le tennis de table à Gerland, il nous faut aller nager dans le Rhône. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur le sujet ? Non, je soumetts donc le rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Madame LECLUSE, vous poursuivez, mais désormais avec les rapports liés à votre délégation, celle de l'éducation, et notamment avec le premier rapport qui concerne la subvention à l'association AFEV. Vous avez la parole.

23 3475 - Attribution d'une subvention de 200 000 euros à l'association AFEV pour la poursuite du soutien au dispositif « Ambassadeurs du livre » au sein des écoles publiques lyonnaises pour l'année scolaire 2021-2022 (période de janvier à juillet 2022) - Direction de l'Éducation

Rapporteure : Florence LECLUSE

Mme LECLUSE : Merci, Madame la Maire. L'AFEV, c'est l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville. C'est une association qui lutte contre les inégalités en France, notamment celles qui visent les populations jeunes, dont les étudiants et les élèves dans les quartiers populaires.

Elle porte un projet que beaucoup d'entre vous connaissent sans doute et qui s'appelle les « Ambassadeurs du livre ». Ces ambassadeurs du livre, ce sont en général des services civiques, donc des jeunes entre 18 et 25 ans qui viennent dans les écoles et qui vont faire la promotion de la lecture, lire avec les enfants en école maternelle et surtout en élémentaire.

Cette association est soutenue et intervient dans les écoles de la ville de Lyon depuis de nombreuses années. Le dispositif a été évalué en 2018-2019 et a même continué d'être soutenu au regard des bons résultats qu'il obtient. Depuis presque deux ans maintenant, l'AFEV et les « Ambassadeurs du livre » ont réussi à adapter leurs interventions au contexte sanitaire, ont même utilisé le distanciel quand les élèves sont soit confinés soit pas à l'école, donc ça reste pour nous, pour la Ville de Lyon, un dispositif majeur pour réduire les inégalités et surtout favoriser cet accès aux livres et à la culture pour nos enfants.

La présente délibération est un montant de 300 000 euros qui court jusqu'à la fin de l'année scolaire. L'objectif, jusqu'à cette fin d'année scolaire, c'est de pouvoir se donner le temps de renégocier une convention pluriannuelle pour les années suivantes, donc je vous invite bien évidemment à voter favorablement. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci à vous. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non, je soumetts donc le rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Vous pouvez poursuivre, Madame LECLUSE, avec le 3476.

24 3476 - Attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires) - Direction de l'Éducation

Rapporteure : Florence LECLUSE

Mme LECLUSE : Il s'agit de l'attribution de crédits de fonctionnement aux écoles maternelles et élémentaires publiques de la ville de Lyon. En effet, la Ville de Lyon met à disposition des équipes pédagogiques, des crédits et des subventions de fonctionnement. Ça s'appuie sur six catégories d'achat : les fournitures scolaires, les photocopies, les impressions, le fonctionnement des réseaux d'aide spécialisée (les RASED), les consommables informatiques ou la gestion du progiciel Éducalyon, pour être très précise. En fait, ça permet aussi au-delà de ces crédits de fonctionnement de pouvoir donner des subventions pour organiser des fêtes d'école ou d'autres projets d'initiative pris à l'initiative des écoles.

Les crédits de fonctionnement sont calculés en fonction du nombre d'élèves et le mode de calcul est tout à fait stable de cette année par rapport à l'année précédente. Je ne vous ferai pas le détail de chaque école et du crédit subventionné pour chaque école. Je vous invite à approuver ce rapport.

Mme LA MAIRE : Oui, tout à fait, moi aussi. Néanmoins, avant, il faut que je vous demande s'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non, je soumetts donc le rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On va désormais parler de toitures et façades du groupe scolaire Berthelier, vous avez la parole, Madame LECLUSE.

25 3469 - Groupe scolaire Berthelier - Rénovation toitures et façades - 181 rue Marcel Mérieux à Lyon 7^e - Opération n° 07002547 - Lancement des études de l'opération et autres prestations préalables et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20006 - Direction de la Construction

Rapporteure : Florence LECLUSE

Mme LECLUSE : Hyper important. Ce rapport, la toiture et les façades, s'inscrit pleinement dans les objectifs et les actions menées par la Ville de Lyon en matière de rénovation des écoles et votés dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement. Il faut s'avoir que de nombreuses écoles n'avaient bénéficié d'aucune opération de rénovation depuis de nombreuses années, depuis plus de dix ans et c'est le cas du groupe scolaire Claudius Berthelier.

Alors même que l'équipe enseignante, les parents d'élèves alertent depuis des années sur les fuites d'eau et leurs corollaires, les inondations dans les classes et dans la cour, qui nous signalent l'absence de confort en hiver (il fait trop froid) ou en été, notamment à la cantine où il fait particulièrement chaud. Conscients de l'urgence de la situation et de l'impérieuse nécessité d'offrir un cadre de vie optimal pour les enfants et l'ensemble des équipes éducatives à tous les moments de la journée, les équipes de la Ville présentent un important projet de

rénovation. Et donc, le projet qui vous est présenté aujourd'hui prévoit à la fois la rénovation des façades, l'isolation thermique des combles, la remise en état de la couverture du bâtiment élémentaire, la mise en accessibilité des bâtiments et le traitement de la fameuse surchauffe estivale dans le restaurant scolaire.

Les études préalables à cette opération sont estimées à 600 000 euros pour un montant global estimé à ce jour à 2,8 millions d'euros. Le montant précis sera déterminé à l'issue de l'étude.

Juste, à savoir, pour terminer, cette opération d'ampleur sera présentée aux parents, à la direction de l'école, à l'équipe enseignante lors d'une réunion dédiée dès la semaine prochaine, le 27 janvier prochain. L'occasion de bien comprendre à la fois les enjeux, de préciser le besoin et de recueillir les attentes de chacun et chacune, tout en présentant les objectifs du projet de rénovation et les études qui vont être lancées.

Je vous invite à approuver ce rapport.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, Madame LECLUSE pour ce rapport, effectivement extrêmement important, tant le retard accumulé sur le patrimoine lyonnais et notamment les écoles était important, et donc, on commence à rattraper et les écoliers et écolières de Berthelier en seront les premiers heureux et bénéficiaires de ces travaux. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non, je sou mets donc le rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On passe désormais au secteur de la petite enfance avec le rapport 3488 et l'on vous écoute, Madame GRIES.

26 3488 - Attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 13 461 736 euros Exercice 2022 - Approbation d'une convention d'application financière type aux conventions-cadres – Direction de l'Enfance

Rapporteure : Aurélie GRIES

Mme GRIES : Merci, Madame la Maire. Si je retrouve mon document, c'est mieux. Deux minutes, excusez-moi. La Ville de Lyon s'engage à soutenir financièrement par une subvention de fonctionnement général la mise en œuvre des activités des équipements associatifs de petite enfance.

Habituellement, il y a deux délibérations qui sont adoptées pour l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations. Une première délibération en parallèle de la délibération votant le budget de l'année et correspondant, sauf exception, à 80 % du montant de subvention envisagé pour l'année. Une seconde en septembre pour l'attribution d'une subvention complémentaire. Et si vous vous rappelez bien, l'année 2021 a été une année particulière, parce qu'il y a eu le versement d'un acompte correspondant à 40 % de la subvention 2020, voté en janvier 2021, dans l'attente du vote du budget de mars 2021.

La Ville de Lyon propose de revenir à cette logique de 80 % pour le conseil municipal du 27 janvier avec le vote à prévoir d'une seconde tranche de subvention en septembre 2022. Ces subventions de fonctionnement s'inscrivent dans le cadre de la politique de la Ville de Lyon en matière de la petite enfance et présentent l'intérêt de contribuer au renforcement du dispositif d'accueil des jeunes enfants dans chacun des neuf arrondissements. En contrepartie de ces subventions, les associations doivent assurer le fonctionnement des places d'accueil collectif, animer leur structure par un projet pédagogique, participer au projet de mise en réseau des équipements associatifs et municipaux de petite enfance sur leur arrondissement, et respecter les principes de neutralité et de laïcité afin de garantir l'accès à un accueil de qualité à l'ensemble des publics dans le respect de leur diversité.

Dans le 7^e arrondissement, le montant global de cette première tranche de subvention correspond à 1 946 860 euros. Vous observerez qu'il y a une baisse significative de la subvention pour AGDS, parce qu'elle est à l'initiative de cette baisse. La délibération de septembre 2022 permettra d'ajuster le niveau de subvention en fonction des indicateurs d'activité et financiers de l'année 2021 et du premier semestre 2022, mais également des projets menés ou à mener qui s'inscrivent dans le cadre des orientations de la petite enfance.

Vous observerez également que trois structures associatives de la petite enfance ne sont pas présentes dans cette délibération, il s'agit du lieu d'accueil enfants-parents géré par l'Arche de Noé et l'Armée du Salut, l'EAJE Gerludine et l'Île des enfants gérés par le centre social et socioculturel de Gerland. Ces structures sont en effet subventionnées par la direction du développement territorial et non pas la direction de l'enfance. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GRIES. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non, je soumetts donc le rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On écoute désormais Madame WIBER pour le 3292.

27 3292 - Renouvellement de la convention concernant la gestion de l'espace d'accueil et d'accompagnement social (Maisons de la Métropole de Lyon) et la mise à disposition de services du Centre communal d'action sociale de la Ville de Lyon au sein des Maisons de la Métropole de Lyon (MDML) - Action Sociale

Rapporteuse : Eugénie WIBER

Mme WIBER : Merci, Madame la Maire. C'est une délibération qui porte sur le renouvellement de la convention entre la Ville et la Métropole de Lyon qui régit les règles de mutualisation des locaux, des moyens humains, techniques, mais également de la mise à disposition de services du CCAS au sein des espaces d'accueil des Maisons de la Métropole de Lyon sur la période 2022–2026. Je vais vous épargner les détails des modalités de mise à disposition et de mutualisation, mais tout l'enjeu est pour les usagers de simplifier leurs démarches, de réduire leur délai d'attente et de prise en charge, mais également de leur donner accès au sein d'un guichet unique aux dispositifs d'aide de nos deux collectivités.

En ce qui concerne plus précisément le 7^e arrondissement, je tenais juste à préciser que ça représente en tout quarante-trois agents de la Métropole et de la Ville de Lyon qui sont dédiés à l'accueil des Lyonnaises et des Lyonnais pour les orienter, et les accompagner dans leurs démarches administratives et sociales du quotidien. Un accueil inconditionnel ô combien nécessaire aujourd'hui et dont l'importance ne fait que croître depuis le début de la crise sanitaire. Je vous invite à donner un avis favorable à cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame WIBER. Je suis désolée, je crois que vous avez des petits soucis de connexion, on n'a pas tout entendu, mais on a compris l'essentiel. On verra comment on fait pour le procès-verbal, si l'on met le « prononcé » ou le « entendu », mais on a compris l'essentiel. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non, je soumetts donc le rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est donc adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On peut passer au rapport suivant, il concerne la convention avec Arbralégumes et c'est Monsieur CHENAUX qui va nous le présenter. Monsieur CHENAUX, vous avez la parole.

28 3509 - Lyon 7^e - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit consentie au profit de l'association Arbralégumes relative à la mise à disposition une fois par semaine d'un espace situé sous le porche du Centre Berthelot pour la distribution de paniers de légumes - EI 07075 - Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Barthélémy CHENAUX

M. CHENAUX : Oui, il commence largement à être l'heure de dîner, donc on va parler d'alimentation. Je vais faire très court pour qu'on puisse y aller assez rapidement. Merci, Madame la Maire. À l'occasion des confinements et couvre-feux successifs depuis 2020, les nombreuses associations de distribution de paniers type AMAP se sont retrouvées pour ainsi dire à la rue. Celles qui pouvaient distribuer dans un hall de cinéma de quartier, d'autres dans un café, tout d'un coup, avec les restrictions sanitaires, l'ensemble de ces options de débrouille n'existaient plus.

Il nous a fallu collectivement trouver des solutions de replis, malheureusement toutes aussi précaires. C'est ainsi que l'association objet de cette délibération, par exemple, qui occupait le hall du cinéma Comoedia s'est retrouvé sous le porche d'une église, puis dans une école. Aujourd'hui, la précarité de ces points de distribution de paniers prépayés, qui sont très majoritairement portés par des structures à but non lucratif, est toujours de mise. C'est pourquoi nous nous attachons petit à petit à améliorer ces situations.

Ce soir, je vous propose d'approuver cette délibération qui prévoit la mise à disposition gracieuse pour une durée d'un an du porche de la cour d'honneur du centre Berthelot pour un soir par semaine au profit de l'association Arbralégumes pour ses distributions de paniers. La valeur locative de cette mise à disposition est estimée à 162 euros. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur CHENAUX, pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Non, je soumetts donc le rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Sans transition, nous passons à nouveau à l'urbanisme avec le rapport 3535 et Monsieur MIACHON DEBARD.

29 3535 - Lyon 7^e - Zone d'aménagement concerté du quartier central de Gerland – Approbation de l'avenant n° 1 au bail à construction consenti initialement à la société SODES - EI 07261 - Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Boris MIACHON DEBARD

M. MIACHON DEBARD : Je vous remercie. Le sujet qui nous intéresse ici se situe à Gerland, dans le sud de Gerland, place des Pavillons et plus exactement Allée d'Italie.

Le supermarché Casino s'est récemment déplacé, tout en restant à proximité, sur l'avenue Debourg. Si l'offre en commerce alimentaire dans le quartier est ainsi maintenue, il laisse derrière lui un espace vide de 1 400 m². Une vacance qui peut menacer le dynamisme de l'ensemble de la polarité commerciale et c'est afin de favoriser l'implantation d'une nouvelle locomotive commerciale dans les meilleurs délais que nous vous proposons d'élargir la destination autorisée pour ces locaux qui étaient jusqu'alors réservés à l'activité de supermarché de type Casino. Nous vous proposons de l'ouvrir via un avenant qui autorise « les activités commerciales de toute nature, hors restauration ». En vous remerciant.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MIACHON DEBARD. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non, je soumetts donc le rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Nous pouvons écouter Madame PASIECZNIK pour l'opération « Rénovation des illuminations des ponts ».

30 3359 - Lancement de l'opération n° 60026866 « Rénovation des illuminations des ponts Université, Guillotière et passerelle du Palais de Justice » à Lyon 2^e, 3^e, 5^e et 7^e et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 20013 - Direction de l'Éclairage Urbain

Rapporteure : Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : Merci, Madame la Maire. Cette délibération s'inscrit dans le plan lumière de la Ville de Lyon et qui consiste à mettre en valeur les ponts significatifs sur le Rhône et la Saône. En effet, dans le cadre de la politique de conservation du patrimoine et en cohérence avec la démarche de transition écologique, il est proposé de rénover les mises en valeur des trois derniers ouvrages qui n'ont pas encore été traités, c'est-à-dire pour ce qui concerne le 7^e, les ponts Université et Guillotière, et puis également la passerelle du Palais de Justice.

Ces installations, effectivement, avaient été réalisées avec les techniques de l'époque et elles sont devenues énergivores et pour la plupart vétustes. Certains matériels sont obsolètes et ne peuvent plus être remplacés à l'identique. Tout en conservant l'image nocturne de la ville, l'opération vise à un triple objectif. D'abord un objectif de transition énergétique par la réduction *a minima* de 30 % de la consommation électrique ; la réduction de la nuisance lumineuse par un meilleur contrôle des fuites de lumière émises en direction des cours d'eau. Effectivement, pour ne pas éclairer le fleuve. Et un troisième objectif d'amélioration de la qualité de l'image nocturne par un travail plus subtil sur certaines parties d'ouvrage pour permettre de révéler davantage les détails architecturaux.

Par ailleurs, cette opération permettra également d'améliorer la sécurité électrique des installations par le changement des câbles et des équipements électriques vieillissants, et assurer la sécurité des intervenants. Globalement, le montant de l'opération est estimé à 700 000 euros TTC. Je vous remercie et vous invite à voter favorablement ce rapport.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, on passe donc au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vais vous présenter le rapport suivant qui concerne les modalités de rémunération des agents participant aux scrutins électoraux.

31 3077 - Modalités de rémunération des agents participant aux scrutins électoraux - Service des Mairies d'Arrondissement

Rapporteure : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : En effet, vous n'êtes pas sans savoir que l'année 2022 est une année particulière avec une élection présidentielle et des élections législatives. Donc, les dimanches 10 et 24 avril, et les dimanches 12 et 19 juin prochains, nous serons toutes et tous amenés à voter. Il appartient aux maires de préparer les scrutins et de veiller à leur bon déroulement, ce qui nécessite à chaque tour l'implication de sept-cents agents municipaux.

Ce travail est rémunéré en fonction de la situation de chaque agent (situation administrative, positionnement hiérarchique) et donc, le rapport qui vous est présenté ce soir présente les différents forfaits de rémunération qui ont été revus à la hausse par la nouvelle majorité. C'est aussi l'occasion, ce rapport, pour moi, de vous informer de la nouvelle carte des bureaux de

vote du 7^e arrondissement puisque nous passons de trente-huit bureaux de vote à quarante-cinq bureaux de vote, compte tenu, d'une part, de l'augmentation de la population du 7^e arrondissement, d'autre part du fait qu'un certain nombre de bureaux étaient d'ores et déjà trop chargés. Et puis, tous les six ans, nous aurons des doubles scrutins (municipaux et métropolitains) et donc, il faut organiser les lieux de vote en conséquence, avoir suffisamment d'espace, notamment.

Ce travail de restructuration nous a amenés à redécouper tous les périmètres et à relocaliser certains bureaux de vote et à créer sept nouveaux bureaux de vote. Donc, désormais, nous avons quarante-cinq bureaux de vote sur le 7^e, répartis dans dix-huit sites, ce qui fait qu'il y a quatre sites nouveaux qui ont été créés : Le gymnase Clémenceau, le gymnase Victor Lagrange, l'école Crestin et la maternelle du Rhône. En revanche, l'école Pasteur ne sera plus un site de bureau de vote.

Évidemment, nous avons cette année un enjeu d'informer au maximum et de communiquer au maximum sur la tenue de ces scrutins électoraux, mais aussi sur ce changement de la carte des bureaux de vote de l'arrondissement, donc la mairie d'arrondissement mettra les moyens de communication pour faire savoir cela, et puis je vous invite aussi, vous, élus du 7^e, à le faire savoir autour de vous. Chaque électeur et électrice recevra début avril 2022 une nouvelle carte électorale sur laquelle seront indiqués le numéro et l'adresse de son nouveau bureau de vote. Et puis, bien évidemment, les scrutins électoraux, c'est aussi l'occasion de mobiliser un certain nombre d'assesseurs, assesseures, présidents et présidentes de bureaux de vote, donc si vous, élus, cela vous incombe en tant qu'élu d'être président de bureau de vote, vous n'êtes pas quarante-cinq, donc il va falloir aussi aller chercher à nouveau des présidents et présidentes de bureaux de vote et puis des assesseurs et assesseures citoyens. Je remercie celles et ceux qui ont participé au scrutin précédent et j'encourage tout le monde à participer à un scrutin, ça peut être une expérience intéressante un dimanche, voire deux dimanches ou quatre dimanches pour l'année 2022.

Voilà les quelques informations en plus de la délibération sur la rémunération des agents participant aux scrutins électoraux que je voulais vous donner.

Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Oui, Madame GRIES, vous avez la parole.

Mme GRIES : Merci, Madame la Maire. Comme vous l'avez rappelé, le premier semestre de l'année 2022 est rythmé par les élections présidentielles et législatives et leurs quatre tours de scrutin. Il reste cependant exactement 45 jours avant la date limite d'inscription sur les listes électorales en mairie ou par courrier pour pouvoir voter à l'élection présidentielle.

Certes, depuis la réforme du 1^{er} août 2016, le délai pour s'inscrire est passé du 31 décembre au sixième vendredi précédent le vote, mais la mal-inscription ou la non-inscription sur les listes électorales touche encore près de 13 millions de personnes en France. Les jeunes de moins de 30 ans sont par ailleurs les plus représentés puisque 51 % des 25-29 ans seraient concernés.

En 2017, en Auvergne-Rhône-Alpes, 11,1 % des personnes en capacité de s'inscrire sur les listes électorales n'y figurait pas. Ce taux est l'un des plus bas de France métropolitaine où la moyenne s'établit à 10,5 %. Seules les régions Provence-Alpes-Côte D'Azur, Corse et Île-de-France affichent un score supérieur. Aussi, le vote intermittent se développe au détriment du vote systématique et devient une pratique majoritaire. Il est important de rappeler qu'ici, aux élections municipales et métropolitaines de 2020, l'abstention a été record à Lyon. 62 % des inscrits et inscrites ne sont pas venus voter. Cette tendance s'est confirmée aux élections régionales avec 63,11 % d'abstentionnistes. Dans le 7^e arrondissement, ce chiffre était de 61,7 % pour les élections municipales métropolitaines et 65,36 % pour les élections régionales.

L'abstention est le symptôme le plus emblématique d'une profonde crise de la représentation politique et l'essoufflement de la 5^e République. Elle n'est pas seulement le signe d'un retrait ou d'un désinvestissement de la scène électorale, elle est considérée et utilisée comme une réponse à part entière permettant d'exprimer un mécontentement à l'égard d'une offre politique jugée insatisfaisante ou encore une sanction à l'encontre des gouvernements sortants. À cela,

nous pouvons rajouter une non-compréhension des échelons de compétence des collectivités territoriales entretenue par certains politiques lors des campagnes. L'une des possibilités au niveau national serait de pouvoir intégrer les votes blancs dans les suffrages exprimés et d'instaurer un seuil de votes exprimés pour pouvoir valider une élection. En Colombie, par exemple, une majorité absolue de votes blancs lors du premier tour d'une élection entraîne son invalidation et l'organisation d'un second scrutin avec interdiction pour les candidats du premier scrutin de se présenter de nouveau. En attendant, et au niveau local, l'un des plus grands enjeux est d'inscrire les habitants et habitantes sur les listes électorales et de les inciter à voter. Sur notre territoire, des associations comme Africa50 ou des groupes locaux de La France Insoumise ont mis en place depuis plusieurs mois déjà des actions visant à promouvoir l'inscription sur les listes électorales et lutter contre l'abstention. Mais c'est bien une compétence de la mairie de combattre l'abstention en réduisant le nombre de non-inscrits et de mal-inscrits et de rapprocher les citoyennes et citoyens du processus électoral. Les élus de Lyon en Commun considèrent l'implication citoyenne comme le fondement de tout régime démocratique digne de ce nom. Ainsi, il nous semble nécessaire d'une part, compte tenu du retour de nos expériences dans les tenues des bureaux de vote lors des élections régionales et de l'augmentation du nombre de bureaux de vote, vous l'avez rappelé, que les mairies d'arrondissement informent les habitants et les habitantes en cas de radiation et pour quel motif, conformément à la loi du 1^{er} août 2016. Et d'autre part, qu'elles mettent en place une campagne publique le plus rapidement possible, certes, pour l'inscription sur les listes électorales, mais surtout pour sensibiliser à l'intérêt des élections présidentielles et législatives, notamment auprès des jeunes adultes. Il est temps d'informer le peuple de son véritable pouvoir. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GRIES. Je soumetts donc ce rapport à vos voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vous propose de présenter le rapport suivant, le 3466 qui concerne l'attribution de subventions à divers organismes.

32 3466 - Attribution de subventions à divers organismes - Exercice 2022 - Approbation d'une convention d'application type aux conventions-cadres pour les subventions de fonctionnement - Direction des Finances

Rapporteuse : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : C'est un rapport qui passe en même temps que le budget, un rapport distinct du budget. La Ville de Lyon a choisi de faire approuver ce rapport pour l'ensemble des subventions dont le bénéficiaire et le montant sont connus au moment de l'adoption dudit budget. Pour les associations qui ont signé une convention pluriannuelle avec la Ville, il s'agit d'approuver un modèle général de convention d'application financière, ou convention-cadre pluriannuelle, pour l'exercice 2022. Vous avez la liste des organismes concernés dans la délibération, il y a notamment des associations qui agissent sur le domaine de la prévention avec l'ALTM, sur le domaine de l'action sociale, de la démocratie locale avec notamment l'Union des comités d'intérêts locaux, ou encore la culture. Tous ces organismes jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de nos politiques publiques et je vous demande de voter favorablement ce rapport.

Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Je n'en vois pas, je soumetts donc le rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vous propose de céder la parole à Monsieur VOITURIER pour le dernier rapport de la soirée.

33 Désignation d'un.e membre de la commission du règlement intérieur du CA

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : On va enfin être libéré pour aller faire une petite partie de tchoukball. Il s'agit simplement d'entériner le remplacement de Loïc GRABER par Sarah PEILLON à la commission du règlement intérieur qui, je le précise, n'a pas prévu de se réunir.

Mme LA MAIRE : On ne sait jamais. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur le sujet ? Non, je sou mets donc le rapport à vos voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Nous arrivons à la fin de notre ordre du jour. Nous n'avons pas reçu de questions diverses, je vous propose donc de clore pour aujourd'hui ce conseil d'arrondissement. On vous souhaite à toutes et tous une très belle soirée et l'on se retrouve le 15 mars.